

République Française



Commune de
Locmiquelic



Bilan annuel de gestion - année 2018-19

Contribution du Conseil Départemental du Morbihan à la gestion des sites du Conservatoire du Littoral

Site n° 56731

Nom du site : Rives du Blavet

Gestionnaire : Commune de Locmiquelic



Table des matières

1	- Rappel des critères d'éligibilité	3
2	- Moyens de l'équipe de gestion	4
3	- Bilan technique	5
3.1	Suivis naturalistes.....	5
3.2	Actions de gestion	34
3.3	Garderie / Police / fréquentation du site	39
3.4	Animations pédagogiques	40
3.5	Acquisitions foncières.....	41
4	- Bilan financier	42
4.1	Calcul du coût des travaux réalisés par le Chantier Nature et Patrimoine	42
4.2	Mise à disposition du Garde du littoral par la C.C.B.B.O.....	42
4.3	Tableau financier de synthèse	43
5	- Cartographies	44
6	- Bilan illustré.....	54
7	- Bilan Moral	60
8	- Perspectives pour l'année 2019	61

Date de signature de la convention tripartite N° 30607 Gestionnaire – Coordinateur de gestion - Conseil Général - Conservatoire du Littoral : premier octobre 2010

Superficie du site acquise par le Conservatoire du Littoral **avant l'année rapporté 78 ha.**

Superficie acquise par le Conservatoire du Littoral **pendant l'année rapportée : 0,902 ha.**

Superficie totale du site à la fin de l'année rapportée : 79 ha.

Equipe de gestion :

- Monsieur **Patrice JEHANO**, adjoint chargé du patrimoine et de l'environnement au conseil municipal de Locmiquelic, est l'élu référent pour la gestion du marais.
- Nom de l'agent recensé comme Garde du Littoral (affecté pour partie de son temps de travail à la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral) : **Christian DANILO**.
- **Monsieur DANILO** est salarié de la Communauté de Commune Blavet Bellevue Océan (CCBBO). Il est mis à disposition de la commune de Locmiquelic pour **10,25 %** de son temps de travail pour la gestion des sites du Conservatoire du Littoral de la commune (convention CCBBO/commune de Locmiquelic).
- Remplacement du garde pendant ses congés pour les relevés de niveaux d'eau par un agent des services techniques municipaux.
- Remplacement du garde pour les relevés de niveaux d'eau en cas d'arrêts maladie par un technicien de la CCBBO.
- Travail administratif du marais réalisé par Madame **Solange LE NORET** agent administratif de la commune sous la responsabilité de sa directrice Madame **Catherine ALAIN**.
- Travaux de gestion en régie par un Chantier d'insertion (**Chantier Nature et Patrimoine**). Equipe de 8 agents en insertion encadrée par un éducateur technique Monsieur **Jérôme FRELON**.
- La CCBBO porteur du **Chantier Nature et Patrimoine (CNP)** facture les interventions du Chantier sur la commune par une participation financière annuelle.
- Suivis naturalistes par le **garde du littoral** par l'association **Bretagne Vivante**.
- Suivis ornithologiques effectués depuis 2012 par **BVO (Bretagne Vivante Ornithologie)** validés par messieurs **Guillaume GELINAUD, Jean DAVID** et **Arnaud GUILLAS**.
- Suivi et appui Conservatoire du Littoral par Madame **Camille BLOT** chargée de mission Conservatoire du Littoral.
- Appui et coordination de gestion par Madame **Typhaine DELATOUCHE** Chargée de mission N2000 Lorient Agglomération.

Moyens du garde du littoral

- Matériel permanent :
 - Une longue vue (CCBBO).
 - Une paire de jumelle (personnel).
 - Un vélo à assistance électrique (personnel).
 - Petit outillage divers (CCBBO).
 - Un ordinateur portable (CCBBO).
 - Un téléphone portable smartphone (CCBBO).
- Matériel occasionnels mis à disposition suivant les besoins ou les disponibilités :
 - Un véhicule de service (CCBBO).
 - Un microtracteur doté de pneus basse-pression (commune Locmiquelic).
 - GPS sub-métrique (Lorient Agglomération).
 - Un réfractomètre pour les mesures de salinité (Lorient Agglomération).
 - Logistique administrative de la commune (photocopieur, bureaux, salles de réunions,...)

Moyens du Chantier Nature et Patrimoine (CCBBO) :

- Un fourgon de chantier 9 places.
- Une remorque charge utile 1000 Kg, volume utile 3 m³.
- Trois débroussailluses thermiques et le matériel de sécurité associé.
- Deux tronçonneuses et le matériel de sécurité associé.
- Un treuil forestier « Portable Winch ».
- Une élagueuse sur perche.
- Un souffleur à végétaux.
- Machines spécialisées pour la gestion des espaces naturels ;
 - Deux porte-outils mono-axe « Köpple » dotés de pneus basse-pression,
 - Deux paires de roues cages,
 - Un gyrobroyeur type « Safety »,
 - Une faucheuse à disques,
 - Une presse à balle,
 - Une remorque.
- Machines électroportatives de menuiserie et de charpente (scies circulaires, perceuses, visseuses...)
- Petit matériel divers et outillage manuel.
- Un ordinateur portable et une imprimante.
- Un téléphone portable smartphone.
- Un local comprenant vestiaires, bureau et sanitaires.
- Un local pour le dépôt du matériel situé aux ateliers relais de la zone artisanale de Kervern.
- Logistique administrative de la commune et de la C.C.B.B.O. (photocopieurs, bureaux, salles de réunions,...)

L'année 2018 a été la cinquième et dernière année de la mise en application du plan de gestion.

3.1 Suivis naturalistes

3.1.1 Suivis botaniques

Le Garde du littoral a effectué les relevés et les suivis botaniques sur le marais en 2018.

3.1.1.1 Suivis de la flore patrimoniale

Codification Plan de gestion : **SE2 Suivi des espèces patrimoniales**

Afin d'améliorer les suivis des espèces patrimoniale, les suivis botaniques ont été réalisés **en 2018 à l'aide d'un logiciel de cartographie sur un smartphone** pour les espèces suivantes ;

- **Asphodèles d'Arrondeau** (*Asphodelus macrocarpus* subsp. *arrondeaui*)
- **Orphrys abeille** (*Orphrys apifera*)
- **Orchidée des marais** (*Epipactis palustris*)
- **Orchis tachetée** (*Dactylorhiza maculata*)
- **Orchidée à fleures lâches** (*Anacamptis laxiflora*)
- **Orobanche de la picride** (*Orobanche picridis*)
- **Calamagrostide épigéios** (*Calamagrostis epigejos*)

Le logiciel utilisé est **Map Marker**. Il permet de réaliser rapidement sur le terrain des relevés de points, de lignes et/ou de polygones, de répondre à des questionnaires paramétrables et de renseigner ainsi des tables attributaires. Les données des relevés peuvent ensuite être exportées vers le logiciel de cartographie Qgis.

Pour chacune des espèces cartographiées, la table attributaire suivante a été renseignée :

- **Nom polygone**: Nom du polygone ou du point suivant l'importance de la station,
- **Données** : Nombre de pieds comptés ou estimés suivant l'importance de la station,
- **Lat WGS84** : Latitude dans le système géographique WGS84 du point ou du centre du polygone,
- **Long WGS84** : Longitude dans le système géographique WGS84 du point ou du centre du polygone,
- **Date** : Date du relevé,
- **Observateur** : Observateur (exemple « CD » pour Christian DANILO),
- **Commentaire** : Commentaires,
- **Secteur** : Secteur sur le site (exemple « Butte de Kervern »).

Avec ces éléments on peut esquisser un protocole de suivi des espèces patrimoniales.

Note :

- Le garde souhaite rajouter à cette table un **coefficient d'Abondance/Dominance Braun-Blanquet** (Coef A/D B-B) à partir de 2019.
- Pour affiner ce protocole il serait intéressant de mener une réflexion sur la liste des espèces à suivre.
- La réflexion est peut-être à étendre sur l'opportunité ou non de suivis sur des carrés permanents et/ou sur des transects. Il serait possible également d'estimer les populations avec un calcul de la densité par des quadrats de 1m x 1m par stations.
- Inconvénient principal de la méthode ; le manque de précision du GPS du smartphone (5m)
- Quelques avantages de la méthode ; le garde a toujours son smartphone avec lui et les relevés peuvent être réalisés rapidement.

Autres nouveautés 2018 :

- Indication de l'état des populations du taxon sur le site

 Populations en augmentation	 Populations en diminution	 Populations à forte variabilité	 Populations stables
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Indication des **statuts UICN** (Union internationale pour la conservation de la nature)

Menacées	EX	Eteinte au niveau mondial	NT	Quasi menacé
	EW	Eteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
	RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes
	CR	En danger critique	NA	Non applicable
	EN	En danger	NE	Non évalué
	VU	Vulnérable		

Ebauche d'une proposition de protocole pour les suivis botaniques des espèces patrimoniales sur SIG

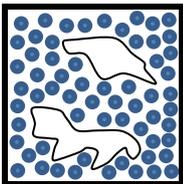
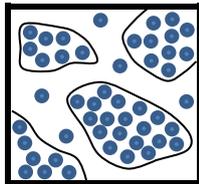
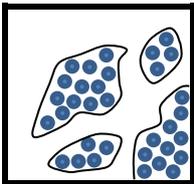
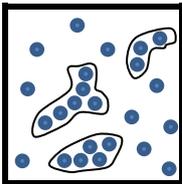
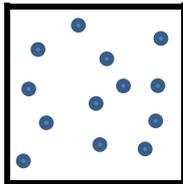
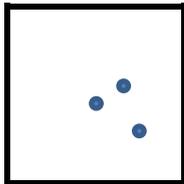
PSBEP-RB-01	Protocoles pour les suivis des espèces végétales patrimoniales	Site Rives du Blavet	Avril 2018
-------------	----------------------------------------------------------------	----------------------	------------

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les populations des espèces patrimoniales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Asphodèles d'Arrondeau (<i>Asphodelus macrocarpus</i> subsp. <i>arrondeaui</i>) ○ Orphrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>) ○ Orchidée des marais (<i>Epipactis palustris</i>) ○ Orchidée tachetée (<i>Dactylorhiza maculata</i>) ○ Orchidée à fleures lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>) ○ Orobanche de la picride (<i>Orobanche picridis</i>) ○ Fougère des marais (<i>Thelypteris palustris</i>) ○ Calamagrostide épigéios (<i>Calamagrostis epigejos</i>) ○ Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>) • Améliorer la connaissance scientifique sur ces espèces • Ajuster les actions de gestion • Suivis simples et standardisés facilitant leur exploitation • Renseigner une table attributaire pour chaque espèce • Evaluer le recouvrement des stations ; coefficient d'abondance/dominance Braun-Blanquet (Coeff A/D B-B)
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Table attributaire

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaire	Secteur
--------------	---------	---------------	-----------	------------	------	-------------	-------------	---------

Evaluation du recouvrement (R) par le coefficient d'abondance dominance (Coeff A/D B-B)

5	4	3	2	1	+
les individus de l'espèce sont très abondants et recouvrent plus des 3/4 de la surface du peuplement	les individus sont très abondants et recouvrent entre la moitié et les 3/4 de la surface du peuplement	les individus sont très abondants et recouvrent entre le 1/4 et la moitié de la surface du peuplement	les individus sont très abondants ou abondants et recouvrent entre 1/20 et 1/4 de la surface du peuplement	les individus sont peu abondants ou abondants et recouvrent moins de 1/20 de la surface du peuplement	les individus sont en petit nombre ; leur recouvrement est négligeable
					

Informatique : Logiciels utilisés, formats des données techniques et cartographiques échangées

- Logiciel smartphone :
 - SIG Map Marker (migration probable à terme vers Qfield)
- Logiciel PC :
 - SIG Qgis
 - Excel
- Types de fichiers utilisés et échangés
 - SHP
 - KML-KMZ
 - GEOJSON
 - DBF
 - XLS



3.1.1.1 Asphodèle d'Arrondeau (*Asphodelus macrocarpus* subsp. *arrondeaui*)

Statut du taxon :

Protection

- **Protégée par la liste nationale** (Arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par arrêtés du 15 septembre 1982 et du 31 août 1995)

Listes rouges

- **Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)**
- **Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne**



Présence sur le site : Localisée

Sur le site, c'est l'espèce qui possède la plus forte valeur patrimoniale.

Elle n'est pas considérée comme rare et/ou en régression à l'échelle de la Bretagne et du Morbihan mais **la région et le département ont une très forte responsabilité vis à vis de sa conservation dans la mesure où ils abritent une large part des populations mondiales.**

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



Siflore : FCBN - MNHN

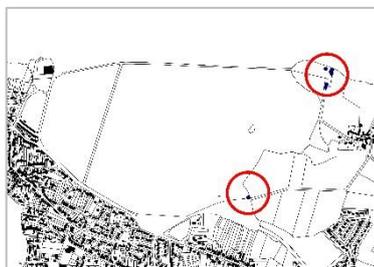
Protocole PSBEP-RB-01

Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur
Asphodele 2018 1	2 pieds	-	47.73558499	-3.32646559	09/05/2018	CD		Butte Kervern
Asphodele 2018 2	>=55 pieds	-	47.73555669	-3.3260906	09/05/2018	CD		Butte Kervern
Asphodele 2018 3	>=15 pieds	-	47.73547069	-3.3261381	09/05/2018	CD		Butte Kervern
Asphodele 2018 4	>=15 pieds	-	47.7340779	-3.32609589	09/05/2018	CD		Butte Kervern
Asphodele 2018 5	>= 20 pieds	-	47.73494649	-3.3263345	09/05/2018	CD		Butte Kervern
Asphodele 2018 6	>= 10 pieds	-	47.7348301	-3.3263872	09/05/2018	CD		Butte Kervern
Asphodèle 2018 7	>= 10 pieds	-	47.73011	-3.33044	09/05/2018	CD		Route Kervern

>= 127 pieds

Localisations



Butte de Kervern



Route de Kervern



3.1.1.1.2 Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)

Statut du taxon :

Protections

- Règlement communautaire CITES Annexe B
- Protégée par la liste régionale Bretagne (arrêté ministériel du 23 juillet 1987)

Listes rouges

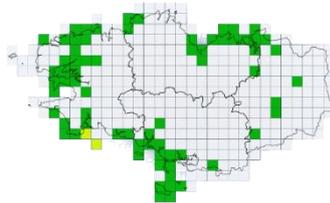
- Liste rouge européenne de l'UICN (2011)
- Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)



Présence sur le site : Localisé

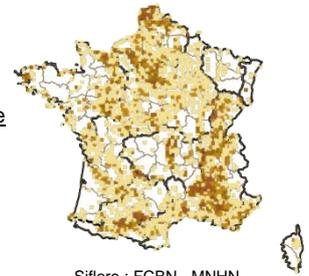
Ces orchidées apparaissent en grand nombre certaines années, alors que parfois elles peuvent réapparaître après une absence prolongée de plusieurs années. Pour cette raison, les plantes ont un statut protégé dans certains pays et régions. En France, l'orchidée abeille classée en « Préoccupation mineure » est protégée en Bretagne.

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



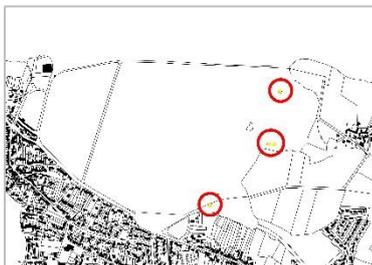
Siflore : FCBN - MNHN

Protocole PSBEP-RB-01

Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur
Ophrys apifera 2018 4	5 pieds	-	47,72961	-3,33259	26/05/18	CD		Route Kervern
Ophrys apifera 2018 1	1 pied	-	47,73445	-3,32897	30/05/18	CD		Marais est
Ophrys apifera 2018 2	4 pieds	-	47,73228	-3,32904	30/05/18	CD		Décharge
Ophrys apifera 2018 3	5 pieds	-	47,73227	-3,32938	30/05/18	CD		Décharge

Localisations



Route de Kervern



Ancienne décharge



Marais est



3.1.1.1.3 Orchidée des marais (*Epipactis palustris*)

Statut du taxon :

Protection

- **Règlement communautaire CITES** Annexe B

Listes rouges

- **Liste rouge mondiale de l'UICN (2014)**
- **Liste rouge européenne de l'UICN (2011)**
- **Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)**
- **Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2015)**



Autres

- « **Plantes vulnérables** » **Liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne, Juillet 2009** (DIREN Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Conservatoire Botanique National de Brest) HERDEGEN M., BRINDEJONC O., MADY M., QUERE E., REGOT R.
- « **Plantes quasi menacées** » **Liste des plantes vasculaires rares et en régression dans le Morbihan, Juillet 2009** (DIREN Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Conservatoire Botanique National de Brest) HERDEGEN M., BRINDEJONC O., MADY M., QUERE E., REGOT R.
- **Rare, Intéressant**

Présence sur le site : Localisée

Elle est présente en France un peu partout mais plus rare voir absente des départements du Massif Central et de la Corse. La plupart des populations françaises, même les plus nombreuses, sont en régression. Les stations sont menacées par l'assèchement des marais, les drainages agricoles et la fermeture du milieu. Elle est rapidement éliminée après abandon des prairies humides qui sont alors envahies de roseaux ou de jeunes arbres.

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



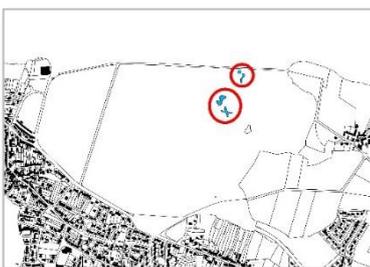
Siflore : FCBN - MNHN

Protocole PSBEP-RB-01

Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur	Surface m2
Epipactis 2018 1	3 pieds	-	47,73521	-3,33139	12/06/18	CD		Marais est	
Epipactis 2018 2		-	47,73498	-3,33118	12/06/18	CD		Marais est	334
Epipactis 2018 3		-	47,733355	-3,33195	12/06/18	CD		Marais est	611
Epipactis 2018 4		-	47,73399	-3,33233	12/06/18	CD		Marais est	888

Localisations



Marais est



3.1.1.1.4 Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*)

Statut du taxon :

Protection

- **Règlement communautaire CITES** Annexe B

Listes rouges

- **Liste rouge européenne de l'UICN (2011)**
- **Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)**
- **Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2015)**



Présence sur le site : Localisé

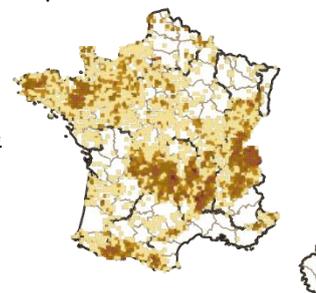
L'espèce est largement répandue en France voir abondante dans l'ouest du territoire. Cette orchidée ne semble pas menacée à court terme, mais une exploitation forestière mal gérée ainsi que la diminution des zones humides peuvent localement faire regresser l'espèce.

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



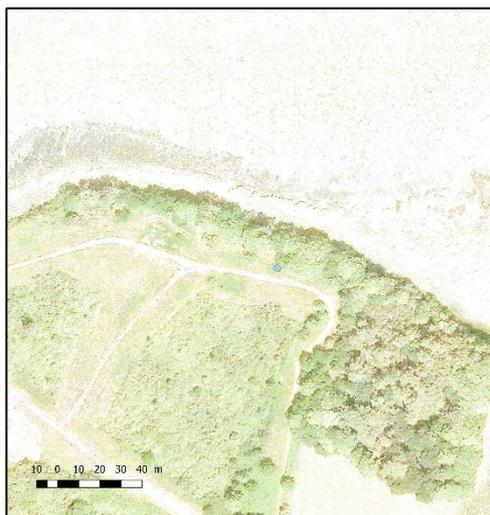
Siflore : FCBN - MNHN

Protocole PSBEP-RB-01

Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur
Dactylorhiza maculata 2018 1	2 pieds	-	47,7356	-3,32655	23/05/18	CD		Butte Kervern

Localisations



Butte de Kervern



3.1.1.1.5 Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)

Statut du taxon :

Protection

- Règlement communautaire CITES Annexe B

Listes rouges

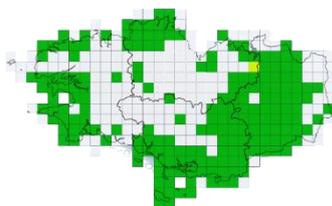
- Liste rouge européenne de l'UICN (2011)
- Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)
- Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2015)



Présence sur le site : **abondante et plus particulièrement sur les prairies fauchées**

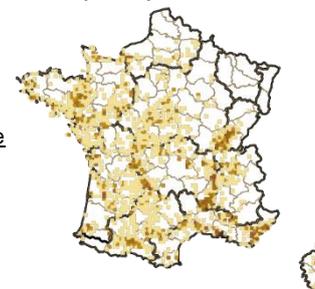
Elle est répartie sur une large partie du territoire français mais irrégulièrement répandue ; parfois abondante dans le sud et le sud-ouest mais très rare ou nulle dans le nord et le nord-est. L'espèce est en forte régression, en particulier sur les marges de son aire. Les menaces pour cette espèce des prairies marécageuses sont celles qui pèsent sur une grande partie des milieux humides : d'une part la destruction par drainage ou par assèchement, et d'autre part la déprise agricole et la disparition des pratiques traditionnelles d'élevage qui provoquent l'abandon des prairies.

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



Siflore : FCBN - MNHN

Protocole PSBEP-RB-01

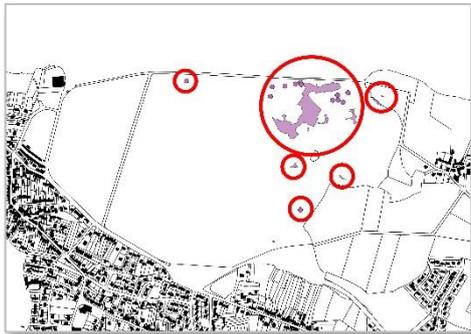
Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur	Surface m2
Laxiflora 2018 PT01	3 pieds	-	47,73498	-3,33694	09/05/18	CD		Méandre	
Laxiflora 2018 PT12	7 pieds	-	47,73476	-3,3297	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT13	3 pieds	-	47,7347	-3,32945	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT11	5 pieds	-	47,73474	-3,32995	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT09	2 pieds	-	47,73492	-3,32975	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT02	1 pied	-	47,7347	-3,33291	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT03	1 pied	-	47,73501	-3,33287	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT04	2 pieds	-	47,73507	-3,33226	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT05	1 pied	-	47,73516	-3,33177	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT06	1 pied	-	47,73522	-3,33156	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT07	2 pieds	-	47,73516	-3,3315	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PT14	1 pied	-	47,73114	-3,33105	16/05/18	CD		Décharge	
Laxiflora 2018 PT08	1 pied	-	47,73502	-3,32926	16/05/18	CD		Marais est	
Laxiflora 2018 PG4		-	47,73483	-3,32787	16/05/18	CD		Butte Kervern	186
Laxiflora 2018 PG5		-	47,73501	-3,32762	20/05/18	CD		Butte Kervern	19
Laxiflora 2018 PG6		-	47,7323	-3,32919	16/05/18	CD		Décharge	72
Laxiflora 2018 PG7		-	47,73256	-3,33152	20/05/18	CD		Décharge	206
Laxiflora 2018 PG1		-	47,73443	-3,33099	16/05/18	CD		Marais est	13271
Laxiflora 2018 PG3		-	47,73429	-3,329	16/05/18	CD		Marais est	634
Laxiflora 2018 PG2		-	47,73375	-3,33099	16/05/18	CD		Marais est	60

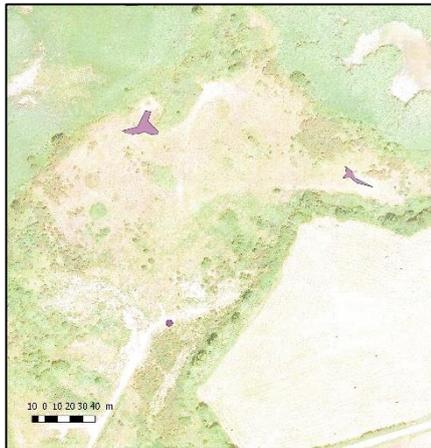


3.1.1.1.5 Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)

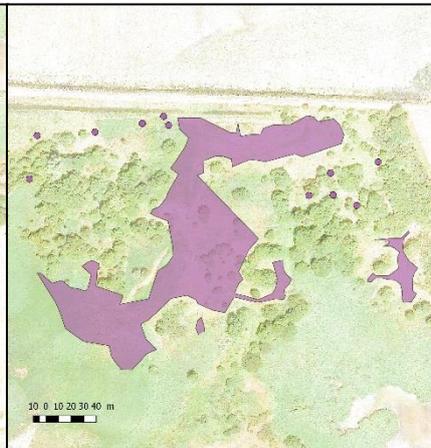
Localisations



Butte de Kervern



Ancienne décharge



Marais est



Méandre fossé



3.1.1.1.6 Calamagrostide épigéios (*Calamagrostis epigejos*)

Statut du taxon :

Listes rouges

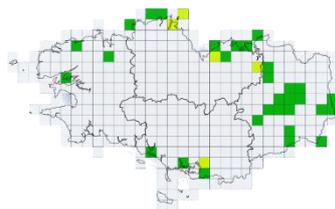
- Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)
- Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2015)



Présence sur le site : Localisée

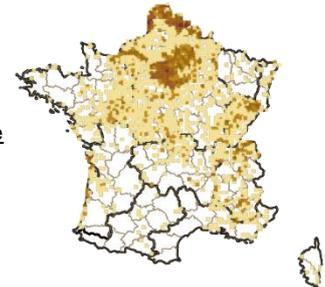
Elle est répartie en France principalement dans la moitié nord où elle est répandue dans le Bassin parisien, le Bassin de la Loire, le Nord et le Nord-Est. Elle est plus disséminée à rare en Bourgogne, dans le Nord-Ouest, les Alpes, la vallée du Rhône et le Sud-Ouest. La station sur le site est en régression, menacée par le développement de fourrés à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et à ronces (*Rubus sp.*).

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



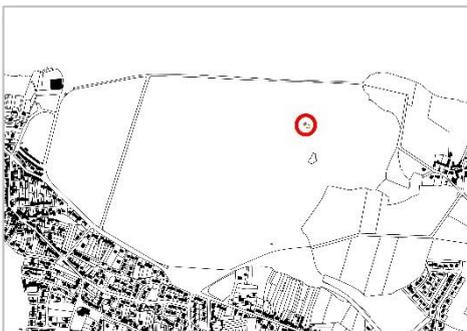
Siflore : FCBN - MNHN

Protocole PSBEP-RB-01

Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur	Surface m2
Calamagrostis 2018 1		-	47,73395	-3,33095	09/05/18	CD		Marais est	220

Localisations



Marais est

3.1.1.1.7 Orobanche de la Picride (*Orobanche picridis*)

Statut du taxon :

Listes rouges

- **Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)**
- **Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2015)**

LC

EN

Autres

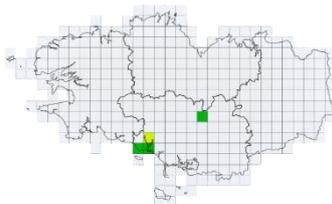
- **« Plante en danger » Liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne, Juillet 2009** (DIREN Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Conservatoire Botanique National de Brest) HERDEGEN M., BRINDEJONC O., MADY M., QUERE E., REGOT R.
- **« Plantes en danger » Liste des plantes vasculaires rares et en régression dans le Morbihan, Juillet 2009** (DIREN Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Conservatoire Botanique National de Brest) HERDEGEN M., BRINDEJONC O., MADY M., QUERE E., REGOT R.
- **Intéressant : Très rare et faible présence en Morbihan** (moins de 10 communes)



Présence sur le site : **Fréquente auparavant sur le site, elle est maintenant très localisée.**

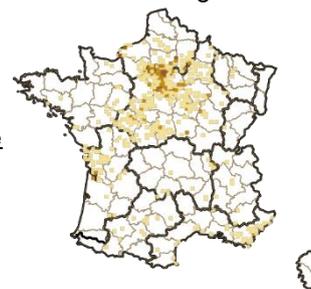
Elle est présente sur la moitié nord de la France et sur le pourtour méditerranéen. C'est une plante globalement rare, exception faite de certains secteurs du Bassin parisien. Elle est absente ou en régression dans le reste du pays. Les stations sont en très fort recul sur le site.

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



Siflore : FCBN - MNHN

Protocole PSBEP-RB-01

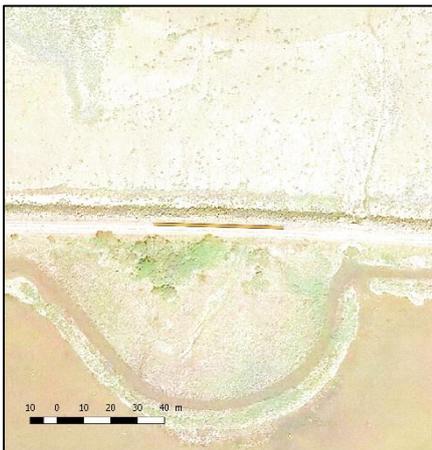
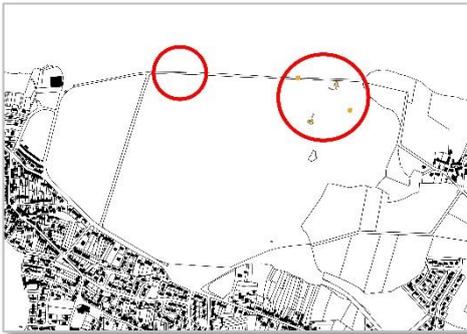
Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur	Surface m2
Orobanche 2018 PT01	18 pieds		47,73537	-3,33158	30/05/18	CD		Digue Blavet	
Orobanche 2018 PT022	25 pieds		47,73447	-3,329	30/05/18	CD		Marais est	
Orobanche 2018 PG2			47,73523	-3,32974	30/05/18	CD		Marais est	208
Orobanche 2018 PG3			47,7351	-3,32995	30/05/18	CD		Marais est	39
Orobanche 2018 PG4			47,734	-3,33081	30/05/18	CD		Marais est	224
Orobanche 2018 PG4			47,7342	-3,33073	30/05/18	CD		Marais est	55
Orobanche 2018 PG1			47,73523	-3,3372	30/05/18	CD		Digue Blavet	49

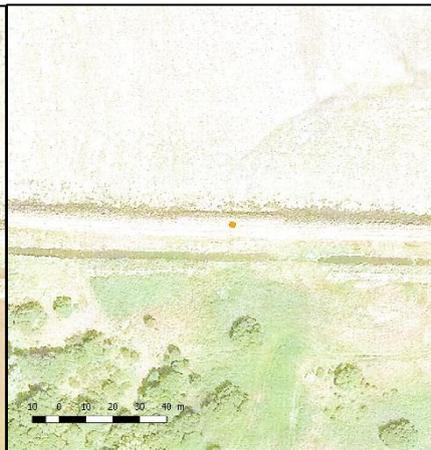


3.1.1.1.7 Orobanche de la Picride (*Orobanche picridis*)

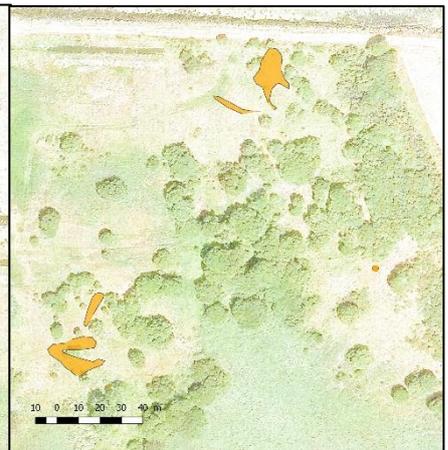
Localisations



Digue Blavet



Digue Blavet



Marais est



3.1.1.1.8 Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)

Statut du taxon :

Listes rouges

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2014)
- Liste rouge européenne de l'UICN (2017)
- Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)
- Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2015)



Autres

- « Plantes quasi menacées » Liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne, Juillet 2009 (DIREN Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Conservatoire Botanique National de Brest) HERDEGEN M., BRINDEJONC O., MADY M., QUERE E., REGOT R.

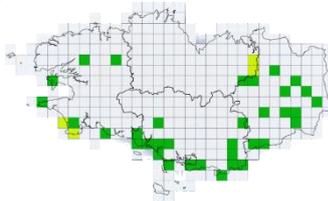
Présence sur le site : Localisée.

En France, elle est présente sur la majeure partie du territoire, mais disséminée. L'espèce est en forte régression, surtout dans le nord-est ; elle se maintient par contre assez bien dans le nord et l'ouest de la France, dans le Bassin Parisien, dans les Alpes du Nord et une partie du Jura. Elle est victime de la dégradation des zones humides, notamment du drainage des tourbières évoluées ou des boisements marécageux.

D'après Monsieur **Yvon GUILLEVIC**: « Sous réserve de recoupements avec les données géologiques non produits à ce jour, la présence simultanée des deux espèces (Fougère des marais et Mouron délicat) pourrait témoigner d'une singularité du substrat en relation avec la genèse du vallon de Kervern au sein du complexe géologique qui forme aujourd'hui l'estuaire du Blavet ».

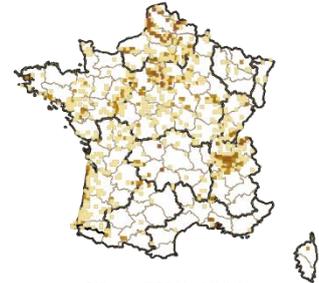
avril 2012. Inventaire actualisé (avril 2012) des plantes vasculaires du site « marais de Pen Mané » en Locmiquelic – 56 – liste commentée. Bretagne Vivante – SEPNB

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



Siflore : FCBN - MNHN

Protocole PSBEP-RB-01

Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur
Thelypteris palustris 2018 1		-	47,73258	-3,3269	06/06/18	CD		Kervern

Localisations



Kervern



3.1.1.1.9 Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)

Statut du taxon :

Listes rouges

- **Liste rouge mondiale de l'UICN (2013)**
- **Liste rouge européenne de l'UICN (2013)**
- **Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)**



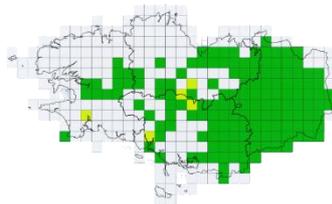
Autres

- **Intéressant : peu courante sur le littoral**

Présence sur le site : Localisée

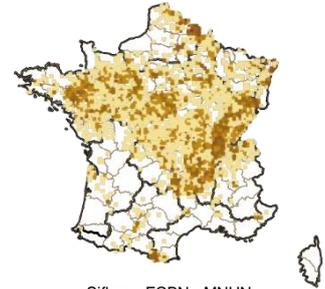
Elle est assez fréquente en France dans les zones humides continentales. Plus rare sur le littoral de la Bretagne et de la Manche, elle est très rare le long du pourtour méditerranéen. La station n'a pas été revue en 2018.

Répartition en Bretagne



Conservatoire Botanique National de Brest

Répartition en France métropolitaine



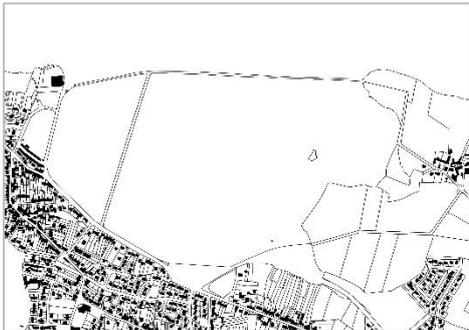
Siflore : FCBN - MNHN

Protocole PSBEP-RB-01

Données 2018

Nom polygone	Données	Coeff A/D B-B	Lat WGS84	Long WGS84	Date	Observateur	Commentaires	Secteur

Localisations



3.1.1.2 *Suivi des espèces végétales invasives*

Codification Plan de gestion : SE1 Surveillance des espèces invasives

Le suivi est assuré par une surveillance annuelle effectuée par le CNP et par le garde du littoral à partir de la cartographie réalisée en 2012.

L'Herbe de la Pampa et le **Baccharis** continuent de se raréfier en raison de la surveillance et de la pression maintenue sur ces deux espèces.

Il n'y a pas eu de repousses sur les deux stations de Renouée du japon qui semblaient avoir disparue en 2015. Pour les autres stations il faudrait renouveler les bâches (type « ensilage ») qui se déchirent avec le temps. Il faudrait les doubler avec de la bâche de paillage tissé plus résistantes.

3.1.2 Suivis ornithologiques

Codification Plan de gestion : **SE4 Etude et suivi ornithologique**

Réalisation :

Ces suivis sont présentés dans un document réalisé pour le compte de Lorient Agglomération intitulé :
**« EXPERTISE ECOLOGIQUE DES POPULATIONS D'OISEAUX A L'ECHELLE DE LA RADE DE LORIENT -
 SYNTHÈSE ET ANALYSE DES CONNAISSANCES EXISTANTES - Bilan 2018 »**
 Analyse et rédaction : Guillaume Gélinaud.

Ce document présente l'**analyse des observations réalisées au cours de la saison allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 à l'échelle de la rade de Lorient.**

Sur le plan ornithologique, le marais de Pen-Mané fait partie d'un vaste complexe regroupant la Rade de Lorient mais aussi la Petite mer de Gâvres. De forts liens fonctionnels existent pour les oiseaux entre les différents milieux de ce territoire.

Nous ne pouvons ici présenter l'intégralité du document. Nous ne citerons que des **extraits et plus particulièrement les pages mentionnant le marais de Pen-Mané.**

A savoir :

- Oiseaux nicheurspages 5 à 6
 - Analyses spécifiques
 - Enjeux de conservation
- Passereaux nicheurs pages 28 à 29
- Passereaux migrateurs pages 30
- Principaux sites accueillant les oiseaux en rade de Lorient
 - Marais de Pen Mané à Locmiquelic.....pages 35 à 41
- Synthèse et recommandations générales
 - Recommandations de gestion et protection
 - Marais et étangspage 62

Pour avoir une vision plus globale à l'échelle de la Rade de Lorient, nous vous invitons à lire le document dans son intégralité. **Il est disponible au format PDF sur demande auprès de garde du littoral.**

Oiseaux d'eau nicheurs

Le terme oiseaux d'eau regroupe les oiseaux qui fréquentent les zones humides ou les milieux aquatiques pendant la période de reproduction, pour la nidification ou l'alimentation. Il est composé des anatidés, grèbes, ardéidés, busard des roseaux, rallidés, limicoles et laridés.

Sources d'informations

- faune-bretagne, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, sélection des données avec indice de reproduction ;
- Précision des localisations : les observateurs peuvent localiser précisément leurs données, ou les rattacher au lieu-dit le plus proche. Pour l'analyse, les données ont été affectées aux sites de comptage sous réserve de la précision des données brutes.
- Pour chaque site, les données sont interprétées de manière à estimer l'effectif minimal et maximal des nicheurs pour chaque espèce, à l'échelle de l'aire d'étude, c'est-à-dire la Rade de Lorient. Les oiseaux peuvent se déplacer d'un site à l'autre, au sein de la Rade, en cours de saison de reproduction. Pour limiter les risques de surestimation, on retient l'effectif maximal dénombré sur les différents sites sur une période restreinte. L'estimation de l'effectif total pour la Rade peut donc être inférieure à la somme des effectifs dénombrés sur les différents sites. Pour les données imprécises, on retient l'indice de nidification en précisant que l'effectif est non compté (nc) ou sous-estimé.
- Aire géographique prise en compte : la première extraction dans la base de données faune-bretagne vise l'ensemble des données localisées dans les communes riveraines de la Rade : Larmor-Plage, Lorient, Lanester, Kervignac, Locmiquélic, Port-Louis, Riantec, Plouhinec et Gâvres. Dans un second temps, les données ont été intégrées à un SIG et n'ont été retenues que les données localisées sur le Domaine Public Maritime de la Rade, ou sur les zones humides ou milieux aquatiques prédéfinis : marais de la Goden à Lanester, marais de Pen Mané à Locmiquélic, marais du Dreff à Riantec, étangs de Kervran et Kerzine à Plouhinec, marais de Kersahu à Gâvres.

Analyses spécifiques

Cygne tuberculé : un couple nicheur certain à Kervran, et un couple probable à Kersahu et Pen Mané.

Tadorne de Belon : les données ne permettent aucune estimation de la population nicheuse.

Sarcelle d'hiver : nidification possible à Pen Mané où un mâle est observé les 7 et 29 juin, puis 6 individus le 2 juillet.

Canard chipeau : nidification probable à Kersahu, un mâle le 6 juin et un couple le 10.

Canard colvert : les informations disponibles attestent de la nidification, mais ne permettent aucune estimation de l'abondance de la population nicheuse.

Canard souchet : deux observations en période de reproduction, 2 individus à Pen Mané le 15 mai, 3 dont un couple, le lendemain à Kersahu.

Fuligule milouin : nidification certaine à Kervran-Kerzine où une femelle accompagnée de canetons est observée le 14 juillet. Par ailleurs 6 mâles sont observés le 6 juin à Kersdahu.

Fuligule morillon : nidification certaine à Kersahu où femelle accompagnée de canetons est observée du 8 au 17 août.

Grèbe castagneux : deux couples à Kersahu et nidification possible à Pen Mané.

Grèbe huppé : nidification certaine de 3 à 5 couples sur les étangs de Kervran et Kerzine.

Aigrette garzette : 3 nids occupés dans la colonie de Port-Louis en 2018.

Héron cendré : aucun recensement en 2018.

Héron pourpré : aucune observation en 2018.

Busard des roseaux : l'espèce n'a pas niché à Pen Mané cette année. Probablement deux couples à Kervran et Kerzine en 2018.

Foulque macroule : aucun recensement en 2018.

Huîtrier pie : nidification probable au pied de la citadelle de Port-Louis.

Échasse blanche : au moins quatre couples à Kersahu et 5-6 au marais du Dreff.

Avocette élégante : la nidification de 5 couples échoue à Kersahu. Ils tentent une nouvelle nidification plus tard au marais du Dreff. Quatre nids sont parvenus à l'éclosion. Le nombre de jeunes à l'envol n'est pas connu.

Petit Gravelot : un couple nicheur probable à Kersahu et deux couples, nicheurs certains, au Cosquer à Lanester. Des adultes accompagnés de jeunes volants apparaissent à Pen Mané fin juin.

Gravelot à collier interrompu : trois couples dans les secteurs dunaires proches de Kersahu, Kervran-Kerzine et le tombolo bordant la Petite Mer de Gâvres.

Vanneau huppé : 4 à 5 couples à Kersahu et 5 dans le secteur dunaire proche de Kervran-Kerzine. Nidification probable d'un couple à Pen Mané.

Chevalier gambette : au moins 4-5 couples au Dreff, 1 à Kervran-Kerzine, 4 à Kersahu et 1-2 à Pen Mané.

Goéland argenté : aucune information en 2018.

Goéland brun : aucune information en 2018.

Goéland marin : aucune information en 2018.

Sterne caugek : aucun indice de nidification en 2018.

Sterne de Dougall : aucun indice de nidification en 2018.

Sterne pierregarin : l'espèce semble avoir abandonné l'îlot Souris.

Enjeux de conservation

Sur le total de 28 espèces nichant de manière possible, probable ou certaine en Rade de Lorient de 2013 à 2018, 20 ont fourni des indices de nidification en 2018. Pour quatre d'entre elles, les données ne permettent pas d'estimer les effectifs.

Treize espèces figurant à la liste rouge des espèces menacées de Bretagne ont fourni des indices de nidification en 2018. Pour la Sarcelle d'hiver, le Canard chipeau et le Canard souchet la nidification est possible, mais ne concerne qu'un couple pour les premières, au maximum deux pour la dernière. Les autres espèces ont niché de manière probable ou certaine, mais dans la plupart des cas les effectifs sont faibles, 10 couples maximum.

Passereaux nicheurs

Sauf mention contraire les informations citées concernent le printemps 2018.

Pipit farlouse : l'espèce est notée uniquement sur les dunes et prés-salés bordant la Petite Mer, avec environ 10 cantons, 1 couple en bordure de Kerzine, 1 contact à Kerner en juin, à Kersahu (4-5 territoires), et 3 le long du tombolo de Gâvres.

Le Pipit farlouse, un nicheur en forte régression en Bretagne (E. Rousseau).



Gorgebleue à miroir : l'espèce est signalée dans 3 sites en 2018, avec au moins 4-6 chanteurs ou couples à Pen Mané, au moins 8-11 territoires à Kersahu, 2 chanteurs à Kervran-Kerzine, 1 chanteur à Kerguer (Lanester). A noter aussi 2 cantons dans l'estuaire du Scorff, à Pont Brûlé et Bon secours.

Gorgebleue à miroir (Ph. J. Dubois)



Locustelle luscinioides : comme les années précédentes cette espèce inféodée aux grandes roselières est notée à Pen Mané (2 chanteurs) et à Kervran et Kerzine (2 chanteurs).



Locustelle luscinioides (Ph. J. Dubois)



Panure à moustaches : un seul site occupé en 2018, avec au moins six couples à Pen Mané. Aucun contact n'est signalé à Kervran et Kerzine.

Panure à moustaches femelle (Y. Le Bail).

Bruant des roseaux : nidification probable à Kerzine, à Kersahu (probablement 2 territoires), certaine à Pen Mané.



Bruant des roseaux (photo Y. Le Bail).

Passereaux migrants

Le phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* est le passereau d'Europe continentale le plus menacé d'extinction. En 2005, sa population mondiale était estimée entre 13 330 et 18 925 mâles chanteurs (Flade, 2005).

C'est le seul passereau migrateur à enjeu de conservation qui fréquente la Rade de Lorient en période de migration. Depuis le début des années 2000, trois sites sont connus pour accueillir l'espèce : le marais de Pen Mané à Locmiquelic, le marais de Kersahu à Gâvres et le marais de Kervran-Kerzine à Plouhinec. Le marais de Lagoden à Lanester abrite également un habitat favorable, mais l'espèce n'y a pas été observée jusqu'à présent.

Ce phragmite a été observé le 9 août 2018 à Pen Mané.



Marais de Pen Mané à Locmiquélic

Description et statut du site



Superficie : 56,62 ha

Statut de conservation : Natura 2000 « Rade de Lorient » - ZPS n°FR5310094

Habitats : lagune côtière, salicorniaie des bas niveaux, pré-salé du haut schorre, scirpaie saumâtre, roselière à roseaux.



La roselière de Pen Mané (Y. Le Bail).

État des connaissances de l'avifaune

On dispose de données sur le marais de Pen Mané depuis 1985/86, mais la pression d'observation, les protocoles mis en œuvre, la collecte et la gestion des données n'ont pas été constants dans le temps. Le site est assez bien suivi de 1998/99 à 2005/06, puis à partir de 2010/11. Au cours des trois dernières années prises en compte dans cette synthèse, toutes les espèces d'oiseaux d'eau font l'objet de dénombrements.

Les oiseaux d'eau nicheurs sont irrégulièrement pris en compte dans les suivis qui ne sont pas annuels et ne portent pas sur toutes les espèces avec la même précision. Les informations les plus complètes ont été obtenues en 2013.

Les passereaux nicheurs ont fait l'objet d'un recensement avec cartographie des territoires en 2013.

Hormis le Phragmite aquatique qui a fait l'objet d'investigations spécifiques (avec capture au filet) dans le cadre du programme Life éponyme et du plan national d'actions, les autres espèces de passereaux migrateurs ou hivernants font l'objet d'observations sans protocoles.

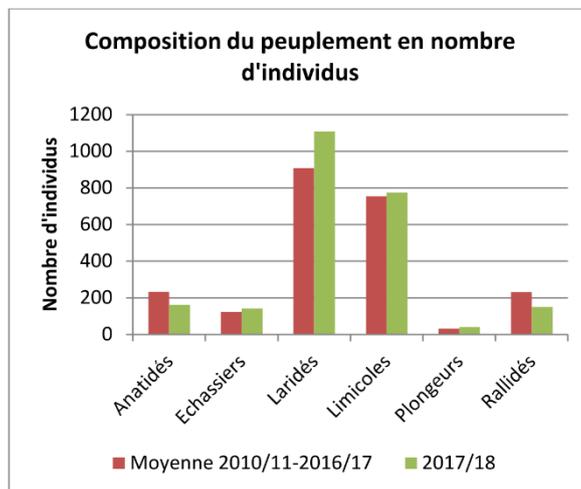
En 2017-2018, le marais a été visité au moins 157 jours et 1 994 données ont été collectées concernant les oiseaux d'eau migrateurs et hivernants.

Oiseaux d'eau migrateurs et hivernants

Pour la période 2010-2017, nombre total d'espèces observées, nombre moyen d'espèces observées par an. Pour chaque espèce on retient chaque année l'effectif maximal et on calcule ensuite la somme des effectifs maximaux par an. Le tableau présente la moyenne des effectifs cumulés annuels et le maximum atteint sur la période de référence. Pour l'année 2017/18, le tableau présente le nombre cumulé d'espèces observées depuis la période de référence, le nombre d'espèces observées durant l'année et la somme des effectifs maximaux pour l'année en cours.

Années	Nombre cumulé d'espèces observées	Nombre moyen d'espèces par an	Effectif cumulé maximum	Moyenne des maxima annuels
2010-2017	80	49	4 124	2 515
2017-2018	80	56	2 676	

La fréquentation du marais est stable par rapport à la moyenne des années 2010/09 à 2016/17, tant en ce qui concerne le nombre d'espèces et que la somme des effectifs maximaux par espèces. Les groupes les mieux représentés sont par ordre d'importance les laridés, les limicoles et les anatidés. On note une légère diminution de l'abondance globale des anatidés et des rallidés.



Importance dans la Rade (espèces pour lesquelles le site accueille au moins 10 % de l'effectif maximum moyen de la Rade de 2010/11 à 2017/18)

Espèces à enjeux : Aigrette garzette, Chevalier gambette, Courlis cendré, Grand Gravelot, Spatule blanche.

Autres espèces : Barge à queue noire, Bécassine des marais, Canard colvert, Canard souchet, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Chevalier guignette, Courlis corlieu, Cygne tuberculé, Échasse blanche, Foulque macroule, Grèbe castagneux, Héron cendré, Héron garde-bœufs, Mouette rieuse, Sarcelle d'hiver, Sterne caugek, Sterne pierregarin, Tadorne de Belon, Vanneau huppé.

Oiseaux d'eau nicheurs

Le marais de Pen Mané accueille, de 2013 à 2018, 13 espèces d'oiseaux d'eau potentiellement nicheuses, dont sept espèces à enjeux de conservation régionaux (en gras dans le tableau).

Les effectifs nicheurs ne sont pas recensés précisément chaque année. Les informations collectées en 2018 font défaut pour les deux espèces les plus abondantes, Tadorne de Belon et Canard colvert.

Cygne tuberculé : un couple cantonné.

Tadorne de Belon : nidification certaine, mais aucune information quantitative permettant d'estimer le nombre de nicheurs.

Sarcelle d'hiver : trois observations en période de nidification, 1 adulte les 7 et 29 juin (mâle), puis 6 le 2 juillet.

Canard colvert : nidification certaine, mais aucune information quantitative permettant d'estimer le nombre de nicheurs.

Canard souchet : nidification possible, 2 adultes observés en période de nidification, le 15 mai.

Busard des roseaux : absence de nidification en 2018.

Foulque macroule : aucun indice de nidification n'est noté en 2017.

Échasse blanche : des parades et accouplements sont observés, mais aucun nid n'est vu durant le printemps. Un couple accompagné de jeunes volants est observé à partir de fin juin, mais ces oiseaux peuvent venir d'un autre site.

Petit Gravelot : une observation en mai, puis arrivée d'adultes et jeunes volants à partir de mi-juin. Ces oiseaux viennent probablement de sites de nidification proches.

Vanneau huppé : très peu observée au printemps avant début juin. À ce moment, au moins un couple se cantonne, des parades sont observées, mais les dates tardives suggèrent qu'il s'agit d'oiseaux ayant échoué la reproduction ailleurs.

Chevalier gambette : un à deux couples cette année.

	2013-2015		2016		2017		2018			Liste Rouge Bretagne
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi			Indice nidification	
Cygne tuberculé	0	1	1	1	1	1	0	1	probable	NA-NA
Tadome de Belon		19	DD	DD	2	>2	DD	DD	certain	LC-3
Sarcelle d'hiver	0	0	0	0	0	0	0	1	probable	CR-4
Canard colvert	8	9	4	>4	3	>3	DD	DD	certain	LC-2
Canard souchet	0	1	0	1	0	0	0	1	possible	EN-3
Grèbe castagneux	0	1	0	0	0	1	0	1	possible	LC-2
Busard des roseaux	1	2	1	2	1	1	0	0		EN-4
Foulque macroule	11	13	DD	DD	DD	DD	2	2	certain	LC-1
Échasse blanche	0	8	2	2	0	0	0	1	probable	EN-3
Petit Gravelot	0	2	0	1	0	0	0	0		EN-3
Vanneau huppé	1	2	0	0	1	1	0	1	probable	VU-2
Chevalier gambette	0	1	1	1	1	2	1	2	certain	EN-3
Goéland brun	0	1	0	0	0	0	0	0		LC-4

LRR : Liste rouge régionale et responsabilité régionale. Oiseaux nicheurs (CSRPN et al. 2015). CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, NA : non applicable. Responsabilité biologique régionale : ordre croissant d'importance de 1 à 5.

Passereaux nicheurs et migrateurs à enjeux

Gorgebleue à miroir : nidification certaine en 2018, au moins 4 à 6 territoires. 2 à 4 territoires occupés annuellement sur la période 2012 à 2016.

Locustelle luscinioides : nidification probable cette année, avec deux territoires. 1 à 2 chanteurs annuellement sur la période 2012 à 2016, un seul en 2017.

Panure à moustaches : nidification certaine en 2018, au moins 6 couples, contre 2-3 de 2012 à 2017.

Bruant des roseaux : 3 à 4 territoires minimum.

Phragmite aquatique : observation d'un individu le 9 août 2018. Migrateur régulier capturé lors de chaque séance d'échantillonnage en 2002, 2008, 2009 et 2010. Une observation en 2015 et 2017.

Recommandations

Poursuivre le suivi des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants sur le cycle annuel.

Améliorer la qualité du suivi des oiseaux d'eau nicheurs et des passereaux nicheurs à enjeu de conservation.

Assurer une gestion hydraulique favorisant les stationnements d'oiseaux d'eau au cours du cycle annuel et contrôlant le développement de la roselière. Suivre la dynamique de la végétation et ajuster la gestion par la fauche.

Contrôler le dérangement de l'avifaune en automne et hiver.

Liste des espèces d'oiseaux d'eau migratrices et hivernantes

Les espèces à effectifs nuls n'ont pas été observées durant la période 2010/11 à 2017/18.

Familles	Espèces	2010/11-2016/17 Moyenne (maximum)	2017/18	Familles	Espèces	2010/11-2016/17 Moyenne (maximum)	2017/18
Anatidés	Bernache cravant	147 (657)	150	Charadriidés	Pluvier doré	0 (0)	
Anatidés	Bernache du Canada	0 (2)		Charadriidés	Vanneau huppé	120 (251)	159
Anatidés	Canard chipeau	6 (17)	6	Scolopacidés	Barge à queue noire	28 (66)	32
Anatidés	Canard colvert	83 (150)	150	Scolopacidés	Barge rousse	12 (30)	3
Anatidés	Canard pilet	6 (20)		Scolopacidés	Bécasseau cocorli	4 (10)	12
Anatidés	Canard siffleur	3 (13)		Scolopacidés	Bécasseau Temminck	0 (1)	
Anatidés	Canard souchet	40 (82)	76	Scolopacidés	Bécasseau falcinelle	0	
Anatidés	Cygne noir	0 (1)		Scolopacidés	Bécasseau maubèche	3 (7)	1
Anatidés	Cygne tuberculé	10 (22)	22	Scolopacidés	Bécasseau minute	2 (4)	2
Anatidés	Fuligule milouin	1 (2)		Scolopacidés	Bécasseau sanderling	0 (1)	
Anatidés	Fuligule milouinan	0 (2)		Scolopacidés	Bécasseau tacheté	0 (2)	
Anatidés	Fuligule morillon	0 (1)		Scolopacidés	Bécasseau variable	139 (300)	69
Anatidés	Fuligule nyroca	0		Scolopacidés	Bécassine des marais	42 (65)	6
Anatidés	Garrot à œil d'or	0		Scolopacidés	Bécassine sourde	1 (2)	1
Anatidés	Harelde boréale	0 (1)		Scolopacidés	Chevalier aboyeur	23 (56)	12
Anatidés	Harle huppé	1 (3)		Scolopacidés	Chevalier arlequin	2 (6)	24
Anatidés	Harle piette	0		Scolopacidés	Chevalier culblanc	6 (12)	4
Anatidés	Macreuse noire	0 (1)		Scolopacidés	Chevalier gambette	98 (128)	154
Anatidés	Nette rousse	0		Scolopacidés	Chevalier guignette	7 (20)	7
Anatidés	Oie cendrée	1 (3)		Scolopacidés	Chevalier stagnatile	0 (1)	
Anatidés	Sarcelle d'été	1 (5)	4	Scolopacidés	Chevalier sylvain	2 (8)	3
Anatidés	Sarcelle d'hiver	35 (85)	6	Scolopacidés	Combattant varié	4 (7)	2
Anatidés	Tadome casarca	1 (5)		Scolopacidés	Courlis cendré	22(50)	30
Anatidés	Tadome de Belon	133 (166)	102	Scolopacidés	Courlis corlieu	61 (104)	111
Podicipédidés	Grèbe à cou noir	0 (2)	1	Scolopacidés	Phalarope à bec large	0	
Podicipédidés	Grèbe castagneux	18 (33)	27	Scolopacidés	Tournepipe à collier	15 (30)	19
Podicipédidés	Grèbe huppé	2 (4)	2	Laridés	Goéland argenté	39 (200)	7
Phalacrocoracidés	Grand Cormoran	11 (38)	11	Laridés	Goéland brun	3 (7)	3
Ardéidés	Aigrette garzette	50 (100)	40	Laridés	Goéland cendré	1 (6)	1
Ardéidés	Butor étoilé	1 (2)		Laridés	Goéland leucophée	0 (2)	
Ardéidés	Grande Aigrette	3 (14)	8	Laridés	Goéland marin	4 (6)	3
Ardéidés	Héron cendré	22 (50)	32	Laridés	Goéland railleur	0 (1)	
Ardéidés	Héron garde-boeufs	4 (25)	32	Laridés	Guifette moustac	0 (1)	1
Ardéidés	Héron pourpré	0	1	Laridés	Guifette noire	1 (4)	
Threskiornitidés	Ibis falcinelle	2 (7)		Laridés	Mouette de Sabine	0	
Threskiornitidés	Ibis sacré	8 (16)	2	Laridés	Mouette mélanocéphale	8 (20)	25
Threskiornitidés	Spatule blanche	33 (54)	26	Laridés	Mouette pygmée	10 (51)	3
Rallidés	Foulque macroule	231 (317)	150	Laridés	Mouette rieuse	697 (1 390)	850

3 - Bilan technique - Suivis naturalistes

« EXPERTISE ECOLOGIQUE DES POPULATIONS D'OISEAUX A L'ECHELLE DE LA RADE DE LORIENT -SYNTHESE ET ANALYSE DES CONNAISSANCES EXISTANTES - Bilan 2018 » - Extraits
 Analyse et rédaction : Guillaume Gélinaud.

Avifaune de la Rade de Lorient – Bilan 2018
Page 41

Familles	Espèces	2010/11- 2016/17 Moyenne (maximum)	2017/18	Familles	Espèces	2010/11- 2016/17 Moyenne (maximum)	2017/18
Haematopidés	Huîtrier pie	20 (54)	19				
Recurvirostridés	Avocette élégante	2 (4)	2	Laridés	Sterne arctique	0 (1)	
Recurvirostridés	Échasse blanche	29 (68)	29	Laridés	Sterne caugek	44 (73)	58
Charadriidés	Grand Gravelot	100 (190)	63	Laridés	Sterne de Dougall	(5)	
Charadriidés	Gravelot à collier interrompu	0		Laridés	Sterne élégante	0	
Charadriidés	Petit Gravelot	2 (6)	6	Laridés	Sterne naine	1 (3)	1
Charadriidés	Pluvier argenté	9 (41)	3	Laridés	Sterne pierregarin	97 (291)	156
Charadriidés	Pluvier bronzé	0 (1)					

sur le trait de côte, des pointes ou îlots rocheux, ou des marais. Ces reposoirs sont très exposés au dérangement par les activités humaines, mais aucun site ne fait l'objet de mesures de protection dans la Rade. C'est sans doute ce qui explique que les reposoirs de certains limicoles soient situés à Groix.

Marais et étangs : ces milieux jouent un rôle majeur pour l'accueil des oiseaux dans la Rade au printemps et en été, nettement moins le restant de l'année, du fait d'une gestion hydraulique inadaptée ou inexistante, de la qualité de l'eau ou du dérangement provoqué par l'activité cynégétique. Aucun marais n'est soustrait aux effets de ce type de dérangement et seul le marais de Pen Mané fait l'objet d'une gestion hydraulique. Le marais de Kersahu est en outre traversé par des sentiers donnant accès aux sites de pêche à pied sur la Petite Mer et est fréquenté par des activités de promenade.



Vol de bernaches cravants en Petite Mer de Gâvres (photo Y. Le Bail).

3.1.3 Suivis de la salinité

Codification Plan de gestion : SE11 Mesures de salinité dans le marais

Non effectué en 2018.

Le futur plan d'action prévoira un nouveau protocole prenant en compte les éléments suivants :

- suivi de la salinité,
- suivi des niveaux d'eau,
- suivi des débits entrants d'eau douce et d'eau salée.

3.1.4 Piquetage et relevés GPS de la zone de la roselière à faucher

Codification Plan de gestion : SE3 Suivi de la roselière

Relevé des zones à faucher

- Période : Juillet
- Réalisation : **Christian DANILO** et **Typhaine DELATOUCHE**

Relevé des zones fauchées

- Période : Octobre
- Réalisation : **Christian DANILO**

3.2 Actions de gestion

3.2.1 Tableau de synthèse de la gestion

Action de gestion	Codification Plan de gestion	Codification Contrat Natura 2000	Opérateur	Réalisé par	Périodes interventions	Surface /Linéaire	Export	Commentaires
Réunion du Comité de Gestion	AD1 Mise en place d'un comité de gestion		Commune de Locmiquelic	Membres du comité de gestion	26/09/2018			
Fauches	TE2A Fauche de la roselière	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Commune de Locmiquelic	Prestataire : Daniel VOLANT	09/2018 à 10/2018	5 ha	OUI	Contrat Natura 2000
			Conservatoire du Littoral	Prestataire : Daniel VOLANT	09/2018	0,70 ha	OUI	Zone fauchée les autres années par le Chantier Nature et Patrimoine, réalisée en 2008 par le prestataire Daniel VOLANT.
			Conservatoire du Littoral	Prestataire : Daniel VOLANT	10/2018	0.34 ha	OUI	Zone fauchée devant le nouvel observatoire de Kervern
Fauche de la digue	TE8 Fauche des accotements des digues et des chemins		Commune de Locmiquelic	Chantier Nature et Patrimoine	02/2018 03/2018 05/2018 07/2018	4,14 Km 0,82 ha	NON	Fauches des accotements des digues et entretien des sentiers pédagogiques.
Fauche de la lande de Kervern	TE9A Fauches des landes hautes		Gestionnaire: commune de Locmiquelic	Chantier Nature et Patrimoine			NON	Non réalisée en 2018 mais en janvier 2019
Fauche de l'îlot à Marisque	TE6 Fauche de l'îlot à Marisque		Gestionnaire: commune de Locmiquelic	Prestataire : Daniel VOLANT	09/2018		OUI	Inclue dans la zone de roselière fauchée par le prestataire dans le cadre du contrat Natura 2000.

Action de gestion	Codification Plan de gestion	Codification Contrat Natura 2000	Opérateur	Réalisé par	Périodes interventions	Surface /Linéaire	Export	Commentaires
Gestion des niveaux d'eau	TE3 Gestion des niveaux d'eau	A32314R - Gestion des niveaux d'eau et entretien des ouvrages	Commune de Locmiquelic	Garde	Toute l'année			
Lutte contre les espèces végétales invasives	TE1 Lutte contre les espèces invasives	A32320R - Maîtriser les espèces végétales envahissantes	Commune de Locmiquelic	CNP et Garde	19/09/2018 25/07/2018 24/09/2018 17/09/2018			Baccharis 1h00 Herbe de la Pampa 2h00 Herbe de la Pampa 0h50 Renouée du Japon 2h00
Création de deux observatoires ornithologiques	P11 Définition de sentiers pédagogiques		Commune de Locmiquelic et CDL	CNP	12/02/2018 Au 13/06/2018			
Pose de mobilier pédagogique					01/09/2018 Au 25/09/2019			
Organisation de la valorisation des roseaux fauchés	AD4 Organisation de la valorisation des roseaux fauchés		Commune de Locmiquelic et CDL	CNP	27/09/2019 Au 14/11/2019			
Programme des acquisitions complémentaires	AD7 Programme des acquisitions complémentaires		Gestionnaire: commune de Locmiquelic	Garde	Toute l'année			
			Conservatoire du Littoral	CDL	Toute l'année	0,902 ha		

3.2.2 Gestion des niveaux d'eau

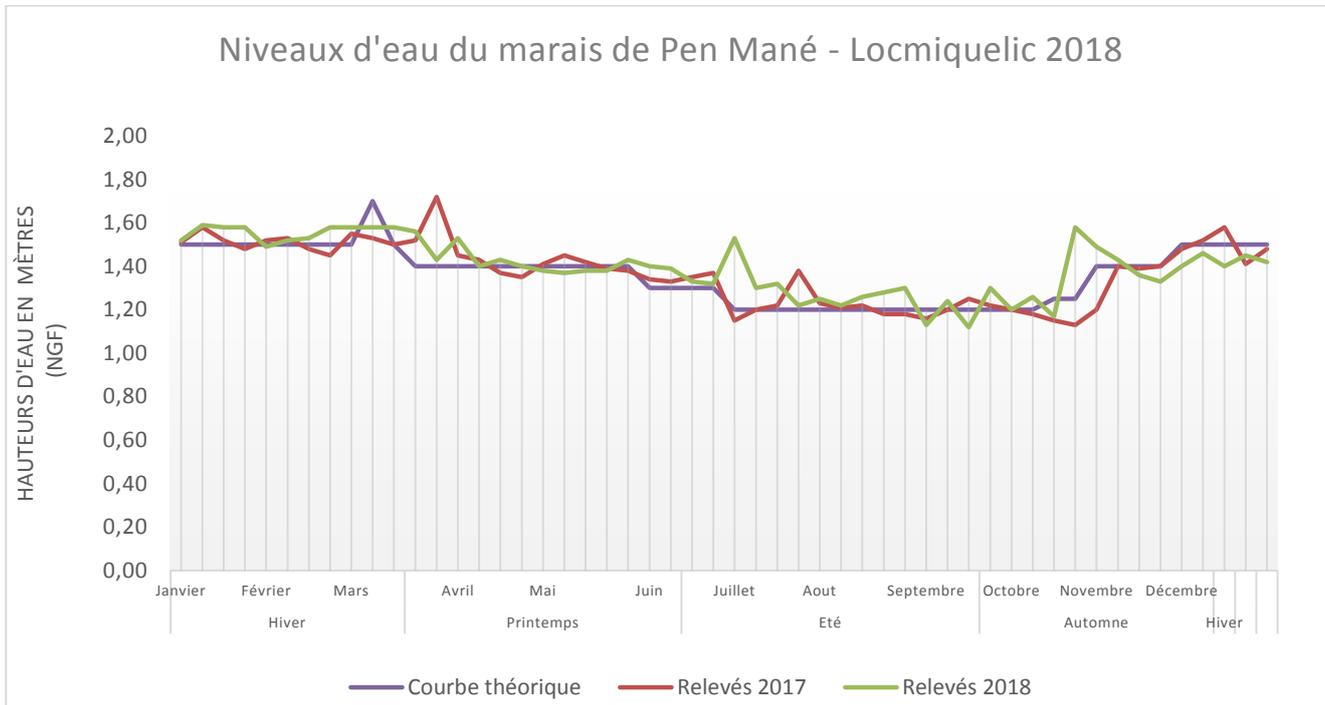


Tableau des relevés des niveaux d'eau dans le marais de Pen-Mané en 2018

Saisons	Mois	Semaines	Niveaux en mètres NGF			Saisons	Mois	Semaines	Niveaux en mètres NGF			
			Courbe théorique	2017	2018				Courbe théorique	2017	2018	
Hiver	Janvier	1	1,50	1,51	1,52	Été	Juillet	27	1,20	1,15	1,53	
		2	1,50	1,58	1,59			28	1,20	1,20	1,30	
		3	1,50	1,52	1,58			29	1,20	1,22	1,32	
		4	1,50	1,48	1,58			30	1,20	1,38	1,22	
	Février	5	1,50	1,52	1,49		Aout	31	1,20	1,23	1,25	
		6	1,50	1,53	1,52			32	1,20	1,21	1,22	
		7	1,50	1,48	1,53			33	1,20	1,22	1,26	
		8	1,50	1,45	1,58			34	1,20	1,18	1,28	
	Mars	9	1,50	1,55	1,58		Octobre	35	1,20	1,18	1,30	
		10	1,70	1,53	1,58			36	1,20	1,16	1,13	
		11	1,50	1,50	1,58			37	1,20	1,20	1,24	
		12	1,40	1,52	1,56			38	1,20	1,25	1,12	
Printemps	Avril	13	1,40	1,72	1,43	Automne	39	1,20	1,22	1,30		
		14	1,40	1,45	1,53		40	1,20	1,20	1,20		
		15	1,40	1,43	1,40		41	1,20	1,18	1,26		
		16	1,40	1,37	1,43		42	1,25	1,15	1,17		
	Mai	17	1,40	1,35	1,40		Septembre	43	1,25	1,13	1,58	
		18	1,40	1,41	1,38			44	1,40	1,20	1,49	
		19	1,40	1,45	1,37			Octobre	45	1,40	1,40	1,43
		20	1,40	1,42	1,38				46	1,40	1,39	1,36
	21	1,40	1,39	1,38	47		1,40		1,40	1,33		
	Juin	22	1,40	1,38	1,43		Hiver	Décembre	48	1,50	1,48	1,40
23		1,30	1,34	1,40	49	1,50			1,52	1,46		
24		1,30	1,33	1,39	50	1,50			1,58	1,40		
25		1,30	1,35	1,33	51	1,50			1,41	1,45		
Été	Juin	26	1,30	1,37	1,32	52		1,50	1,48	1,42		

3.2.3 Gestion cynégétique

Evolution des prélèvements de chasse de 2014 à 2018

Les données communiquées par l'ACMM de 2014 à 2018 permettent de dresser une évolution des prélèvements de chasse dans le marais.

Remarque :

- **Les noms de certains oiseaux chassés et présentés dans le tableau de l'ACMM ne permettent pas d'identifier clairement les espèces concernées.** Exemples :
 - Pluviers ??? argenté ??? dorés ???...
 - Oie ??? cendrée ???...
 - Chevaliers ??? gambette ??? guignette ???...
 - Barges ??? rousse ??? à queue noire ???...
 - Bécassine ??? j'ai interprété Bécassine des marais ???
 - Maubege ??? j'ai interprété Bécasseau maubèche ???
- **Forte chute des prélèvements globaux sur la saison 2017-2018.** La ou les raisons : une diminution du nombre de chasseurs sur le marais ? une chute des populations d'oiseaux (ce ne sont pas les conclusions de l'expertise écologique de Bretagne Vivante) ? une gestion défavorable à la chasse ?...
- **Certains oiseaux chassés dans le marais ont un statut d'espèce menacée** (voir disparus ?) dans la « Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne – 2015 » (sources INPN Institut National du Patrimoine Naturel - MNHN Museum National d'Histoire Naturelle).

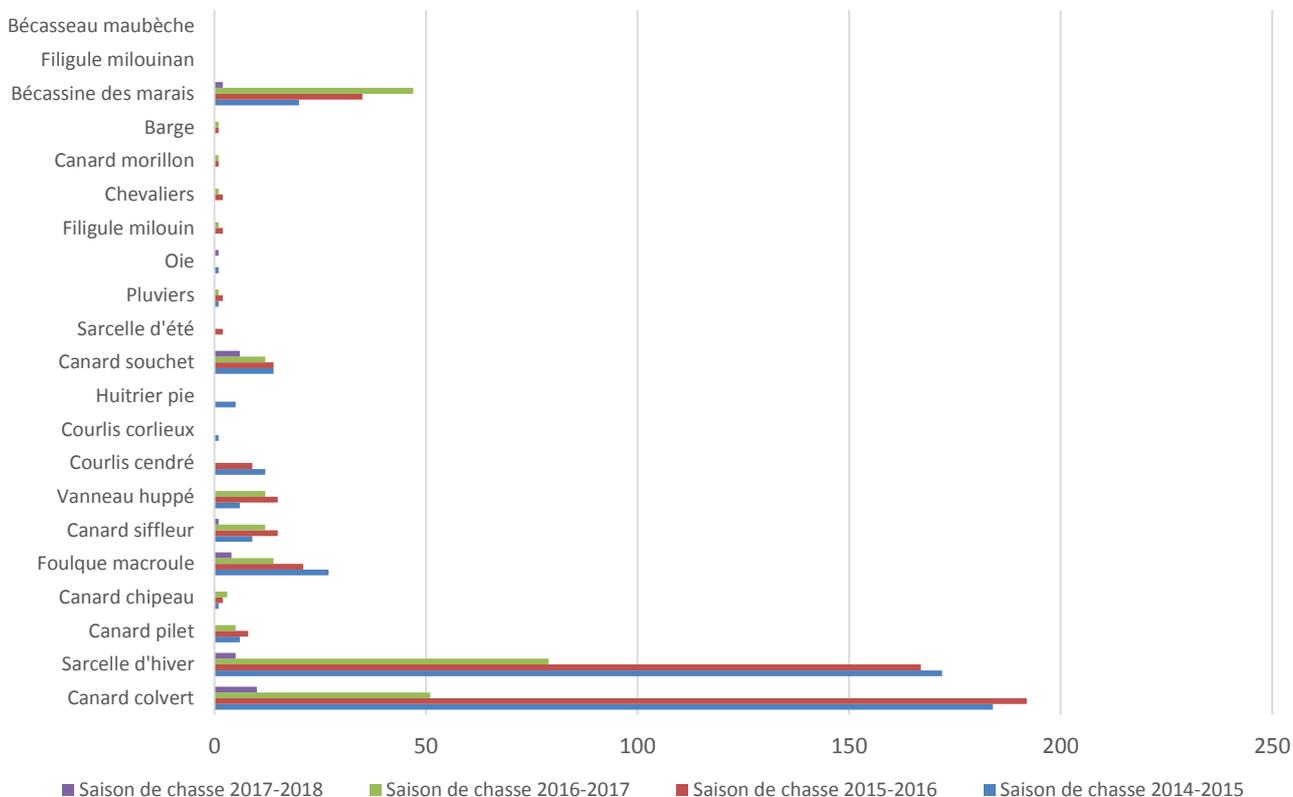
Statuts des espèces dans la « Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne – 2015 »

Menacées	EX	Eteinte au niveau mondial	NT	Quasi menacé
	EW	Eteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
	RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes
	CR	En danger critique	NA	Non applicable
	EN	En danger	NE	Non évalué
	VU	Vulnérable		

Tableau de l'évolution des prélèvements de chasse de 2014 à 2018 reprenant les données de l'ACMM. Les noms scientifiques des espèces et leur statut dans la liste rouge Bretagne 2015 ont été rajoutés

Nom français	Nom latin	Statut Liste rouge Bretagne 2015	Saison de chasse			
			2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	184	192	51	10
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	CR	172	167	79	5
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	VU	6	8	5	0
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	CR	1	2	3	0
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	27	21	14	4
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	LC	9	15	12	1
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	VU	6	15	12	0
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	EN	12	9	0	0
Courlis corlieux	<i>Numenius phaeopus</i>	DD	1	0	0	0
Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	VU	5	0	0	0
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	EN	14	14	12	6
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	CR	0	2	0	0
Pluviers	???		1	2	1	0
Oie	???		1	0	0	1
Filigule milouin	<i>Aythya ferina</i>	CR	0	2	1	0
Chevaliers	???		0	2	1	0
Canard morillon	<i>Aythya fuligula</i>	CR	0	1	1	0
Barge	???		0	1	1	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	RE	20	35	47	2
Filigule milouinan	<i>Aythya marila</i>	EN				0
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	LC				0

Graphique de l'évolution des prélèvements de chasse de 2014 à 2018 (données ACMM)



Ramassage des douilles de cartouches

Les ramassages successifs effectués par l'ACMM la veille de l'ouverture de la chasse et/ou après la fauche de la roselière semblent porter leurs fruits car il est constaté de moins de douilles abandonnées dans le marais.

Gestion cynégétique

Préambule

- Gestion cynégétique de nature réglementaire :
 - **L'article L420-1 du code de l'environnement** prévoit les choses suivantes : « **La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Le principe de prélèvement raisonnable sur les ressources naturelles renouvelables s'impose aux activités d'usage et d'exploitation de ces ressources. Par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent au maintien, à la restauration et à la gestion équilibrée des écosystèmes en vue de la préservation de la biodiversité. Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les territoires à caractère rural** ».
 - **Les articles L425-1, L425-15, L425-2, L425-3 et L425-3-1 du code de l'environnement** prévoient la mise en place du schéma départemental de gestion cynégétique et des plans de gestion cynégétiques.
- Le plan de gestion du marais prévoit une fiche action « gestion cynégétique » (Fiche AD2).

Constatations après 5 années d'application du plan de gestion du site

- Mise en place en place d'un **ramassage des douilles de cartouches** dans le marais,
- **Transmission des données de prélèvements** de chasse sur le marais,
- **Imprécisions des noms des espèces citées** dans la transmission des prélèvements de chasse,
- **Un nombre important (11 sur 21 soit plus de 50%) des espèces chassées sur le site de Pen-Mané sont des espèces menacées** citées par la « Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne – 2015 » (**CR, EN et VU**),
- **Pas de mise en place de plan de gestion cynégétique.**

Propositions de pistes d'amélioration

- Transmettre les données de prélèvement de chasse **avec les noms scientifiques des espèces** concernées,
- **Mettre en place un plan de gestion cynégétique** en s'inspirant du « **schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024** » de la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan (FDCM).

3.3 Garderie / Police / fréquentation du site

Avec l'ouverture des sentiers pédagogiques, **la fréquentation du site a augmentée**. Elle semble raisonnable et ne paraît pas porter préjudice au site pour l'instant. Les derniers aménagements en cours (observatoires ornithologiques et parcours d'interprétation) attireront certainement encore un peu plus de monde. **Afin d'en mesurer les impacts, il est prévu de mettre en place un suivi de la fréquentation à l'aide l'éco-compteurs.**

Aucune infractions n'ont été relevées par des timbres-amende ou par des procès-verbaux. Le garde a du cependant informer de nombreux promeneurs en infraction. Le garde a également constaté directement ou par des témoignages des infractions.

Remarques / informations / constatations :

- De nombreuses remarques à des personnes pour des chiens non tenus en laisse en période de nidification (parfois pour des chiens s'apprêtant à courir et à nager après des oiseaux),
- La barrière (bi-fils) située à Kervern près de la chicane à l'entrée des chemins réservés aux piétons a été régulièrement ouverte ou dégradée (fils coupés).
- Quelques associations et professionnels ont faits des demandes d'autorisations pour des manifestations sportives ou d'animation sur le site. Afin de simplifier la procédure il serait bien de mettre en place une « charte Natura 2000 » qui serait signée par les demandeurs. Cela permettrait également de les sensibiliser à la fragilité du site.
- Signalement le 23 avril 2018 par un témoin avec transmission de photos d'un chien courant après des oiseaux au cœur du marais en période de nidification. Photos et faits communiqués à l'ONCFS par le garde du littoral.
- Survol d'un hélicoptère de la marine le 4 juillet 2018, 4 jours après l'expiration de l'autorisation de survol de la commune signée par Madame le Maire excluant le marais de Pen-Mané.
- Signalement le 3 octobre 2018 par un témoin avec transmission de photos, de la circulation d'un scooter dans le marais (zone de la roselière fauchée).
- Constatation le 13 novembre 2018 de la dégradation d'une borne du sentier pédagogique.

3.4 Animations pédagogiques

3.4.1 Animations de Bretagne Vivante tout public

Pas d'animations connues en 2018.

3.4.2 Animations par le garde du littoral

Pas d'animations en 2018.

3.4.3 Autres animations

Pas d'animations connues en 2018.

3.5 Acquisitions foncières

Codification Plan de gestion : **AD7 Programmation des acquisitions complémentaires**

Réalisation :

- **Conservatoire du Littoral**

Le Conservatoire du littoral a acquis **1 nouvelle parcelle d'une surface de 0,902 hectares** dans le périmètre d'intervention du site « Rives du Blavet ».

3.5.1 Parcelle N° 19

Lieu-dit / situation :

- Section ZA
- « *Les prés du lannic* »

Surface :

- **0,902 hectares.**

Milieus :

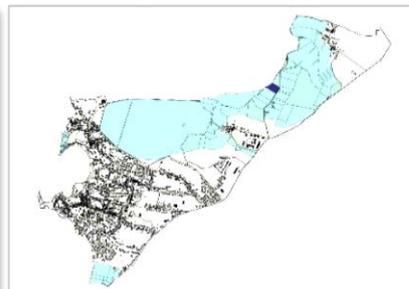
- Saulaie (côté Blavet)
- Fourrés à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et boisement sur une ancienne lande (côté route),

Type d'acquisition :

- Acquisition sur terrain privé.

Remarque :

- Présence d'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) en 2019 sur le bas-côté de la route en mai 2019 (5 pieds)
- Milieux potentiels ; lande (sur la partie haute le long de la route). Présence de lande à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) sur les parcelles de l'autre côté de la route.
- La parcelle est mitoyenne d'une prairie à fort potentiel, écotone d'espèces dulcicoles et halophiles reconnue en mai 2019 par Yvon Guillevic, Noël Bayer, Andréa Adequin et Christian Danilo.



4.1 Calcul du coût des travaux réalisés par le Chantier Nature et Patrimoine

Mise à Disposition du CNP	: 11 776,00 € TTC
Frais local CNP (électricité, téléphone, chauffage, repas)	: 1 637,12 € TTC
Repas CNP	: 1 272,93 € TTC
Autres matières et fournitures	: 295,63 € TTC
<u>Coût global pour la commune des interventions du CNP pour tout son territoire</u>	: 14 981,68 € TTC

Temps du Chantier Nature consacré au marais (estimation) : **3 500,00 heures**

Soit 3500 / 1607 : **2,18 ETP**

Estimation du temps de travail annuel du CNP consacré au marais : **90%**

Estimation du coût des travaux du CNP sur le marais de l'année en 2015

14 981,68 x 0,9 : **13 483,51 € TTC**

4.2 Mise à disposition du Garde du littoral par la C.C.B.B.O.

4.2.1 Heures réalisées

• Terrain (niveaux d'eau, suivis scientifiques, police)	: 156,00 heures
• Réunions	: 19,00 heures
• Travail administratif	: 114,00 heures
• Formation	: 16,00 heures
• Divers	: 9,00 heures

Total : **314,00 heures**

ETP 314 / 1 607 : **0,1953 ETP**

4.2.2 Heures conventionnées C.C.B.B.O.

Conventionnement : **160,00 heures**

ETP 160 / 1 607 : **0,0995 ETP**

4.2.3 Participation au salaire du garde C.C.B.B.O

Coût pour 160 heures : **4 719,84 € TTC**

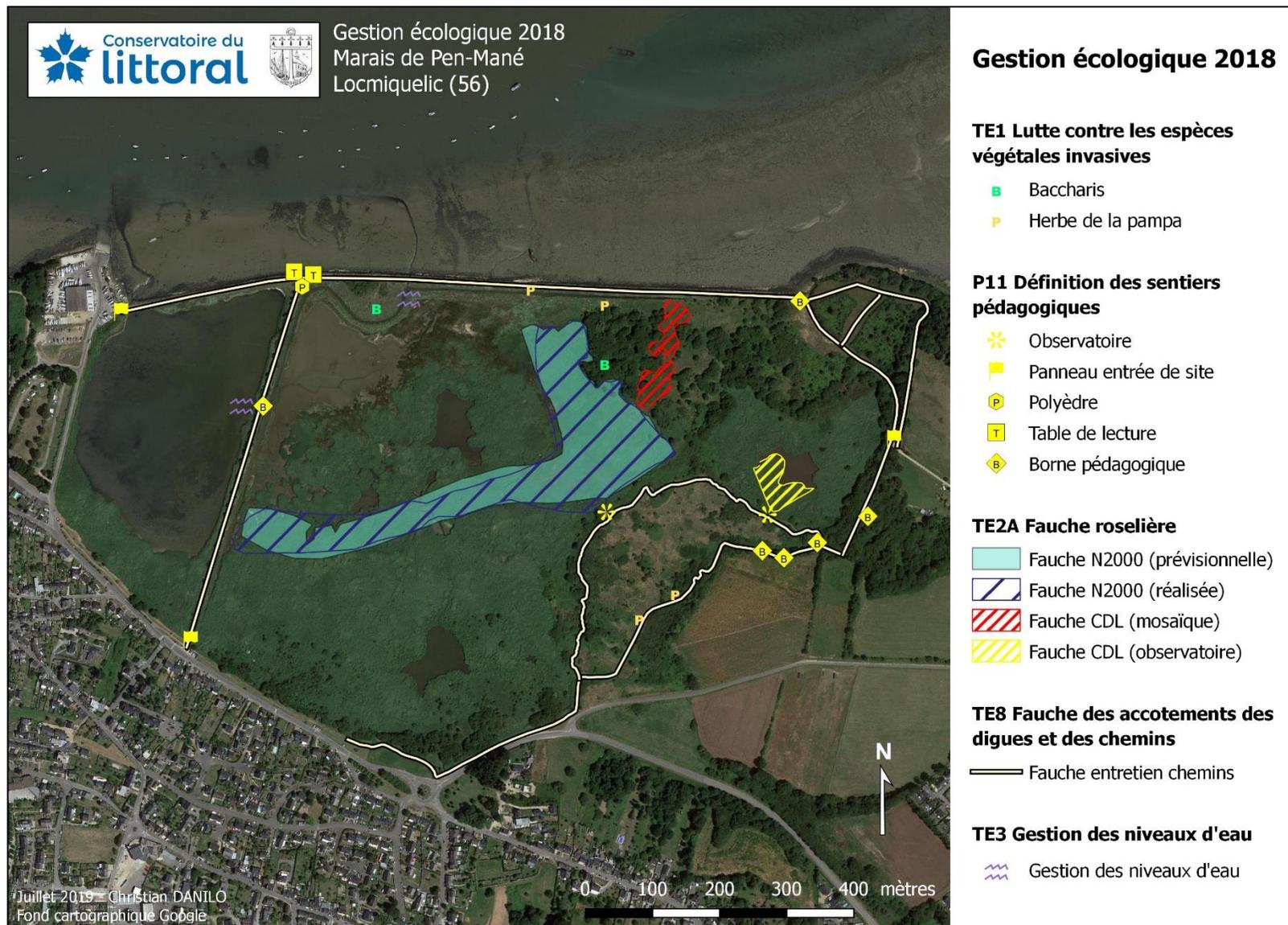
4.3 Tableau financier de synthèse

Bilan financier		Dépenses	Recettes		Reste à financer Coût pour la commune en TTC
		Coût total de la dépense	Subvention contrat Natura 2000	Subvention Conseil Départemental	
Actions de gestion					
Actions de gestion		18203,35 €		6 340,00 €	-11 863,35 €
	Estimation coût des travaux réalisés par le Chantier Nature et Patrimoine	13 483,51 €			
	Mise à disposition du garde littoral	4 719,84 €			
	Subvention CD56 Gestion « Rives du Blavet » 2016			6 340,00 €	
Actions programmées par le Contrat NATURA 2000		13 200,00 €	390,98 €		-12 809,02 €
	Fauches de la roselière	13 200,00 €			
	Subvention contrat Natura 2000		390,98 €		
Autres					
Subventions versées par la commune aux associations		300,00 €			-300,00 €
TOTAUX		31 703,35 €	390,98 €	6 340,00 €	-24972,37 €

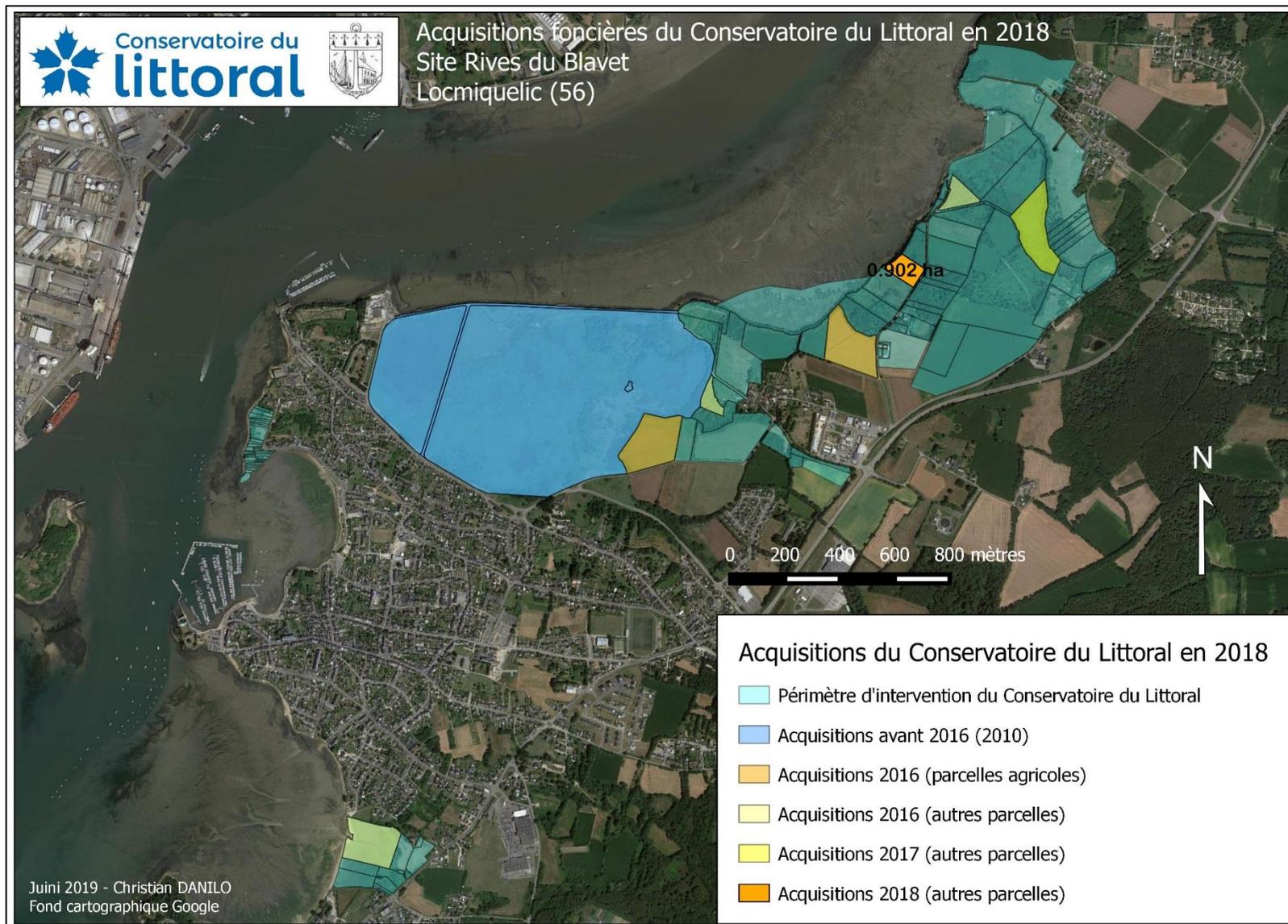
Notes :

- Le Conservatoire du Littoral a financé en 2018 deux fauches de la roselière (hors contrat N2000) réalisées par le prestataire Daniel VOLANT ; la fauche de la roselière en mosaïque de la saulaie (auparavant réalisée par le CNP) et la fauche de la roselière devant l'observatoire ornithologique de Kervern.
- Le Conservatoire a financé également l'achat de fournitures (mobilier pédagogique, bois et visserie) pour les aménagements réalisés par le Chantier Nature et Patrimoine (2 observatoires et pose de mobilier pédagogique).

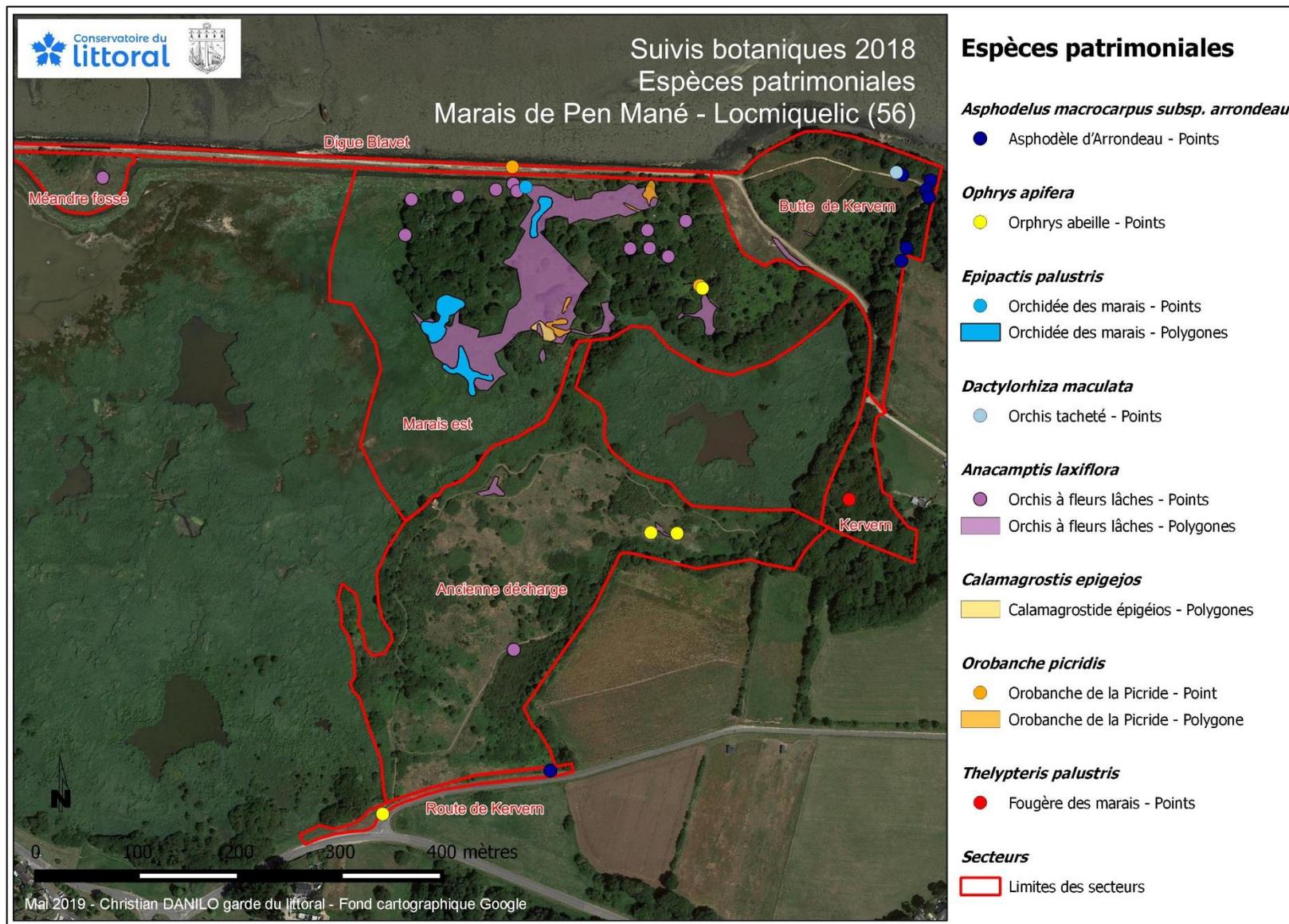
5.1 Carte de la gestion écologique



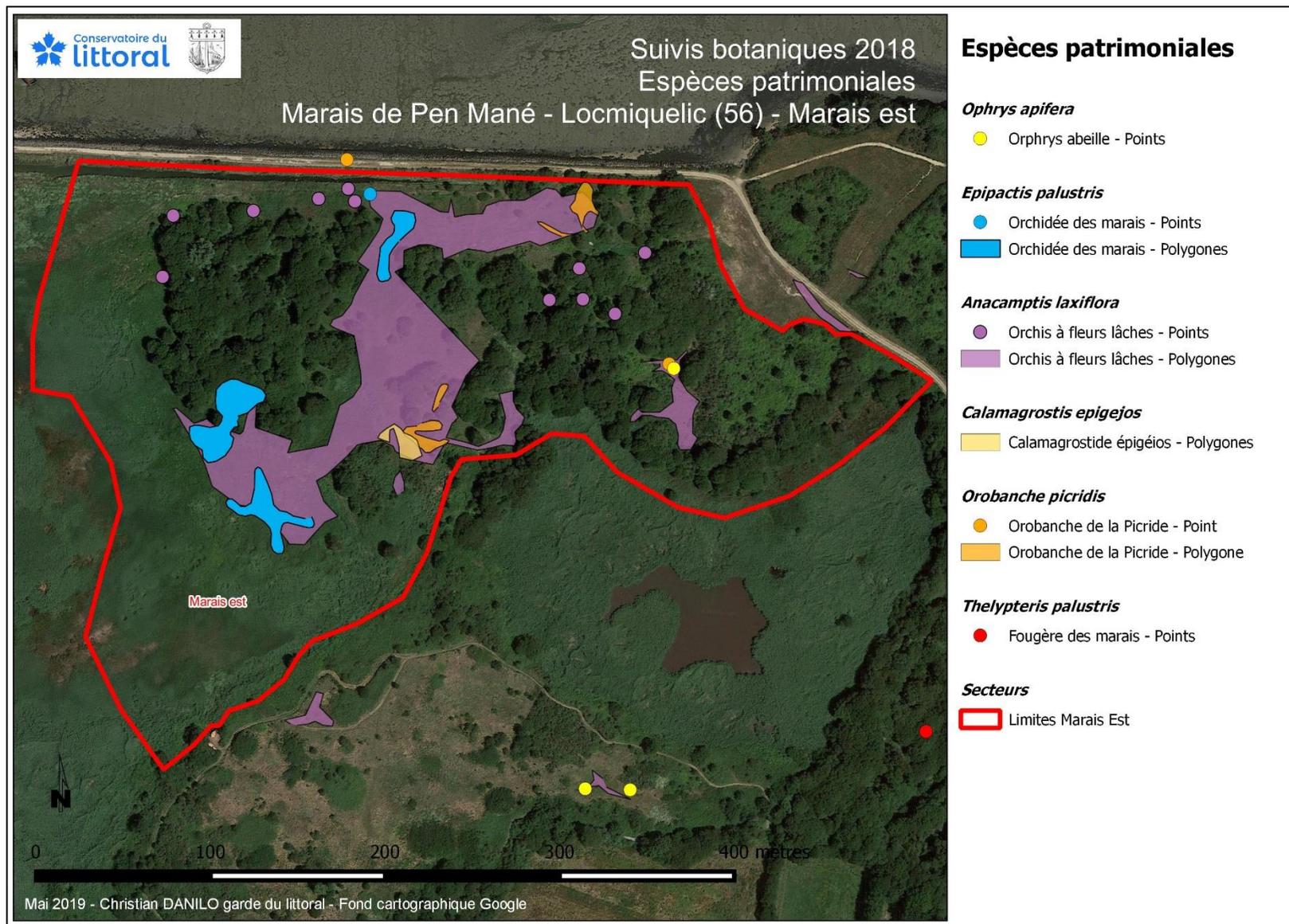
5.2 Carte des nouvelles acquisitions foncières



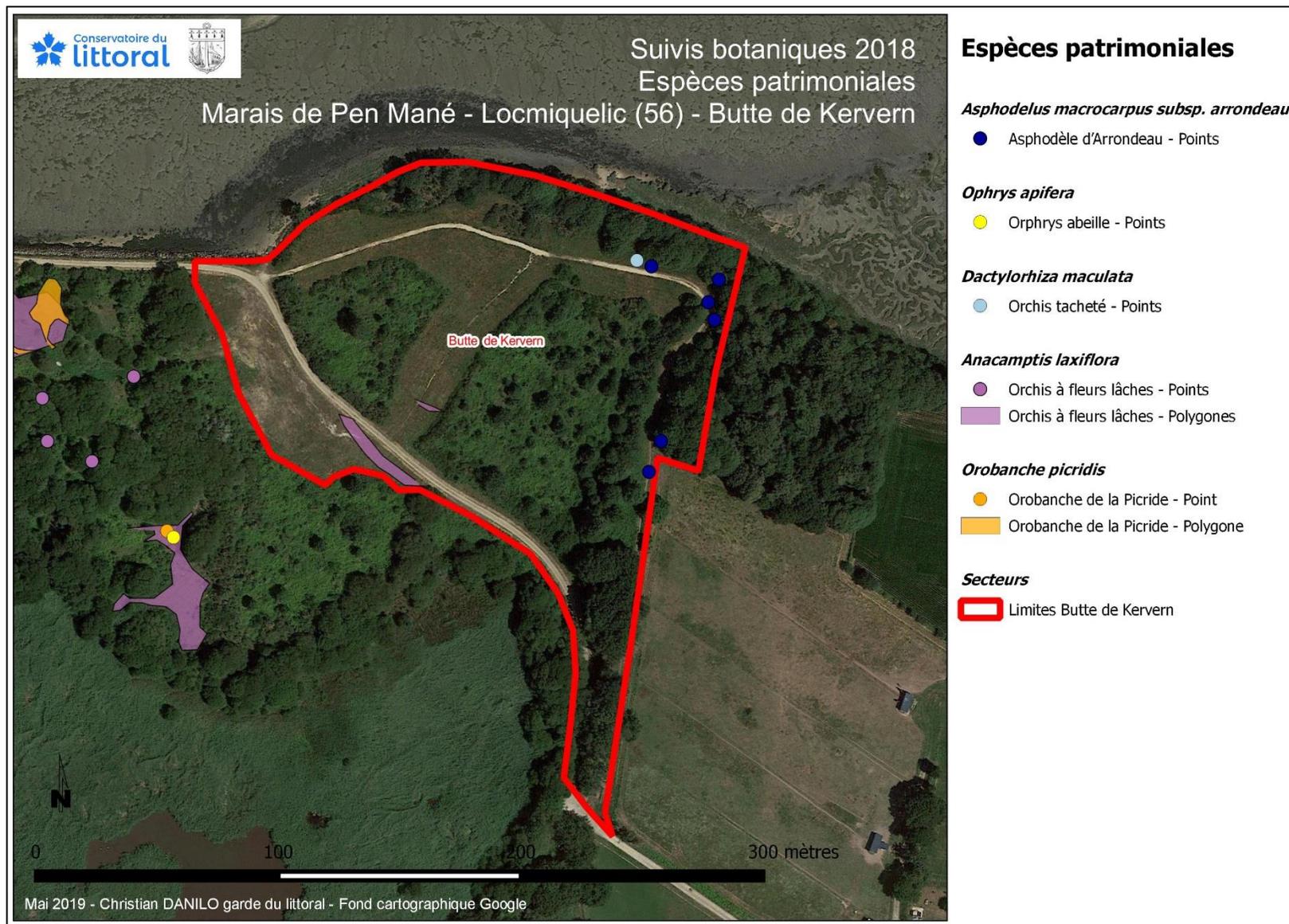
5.3 Cartes des suivis botaniques – espèces patrimoniales



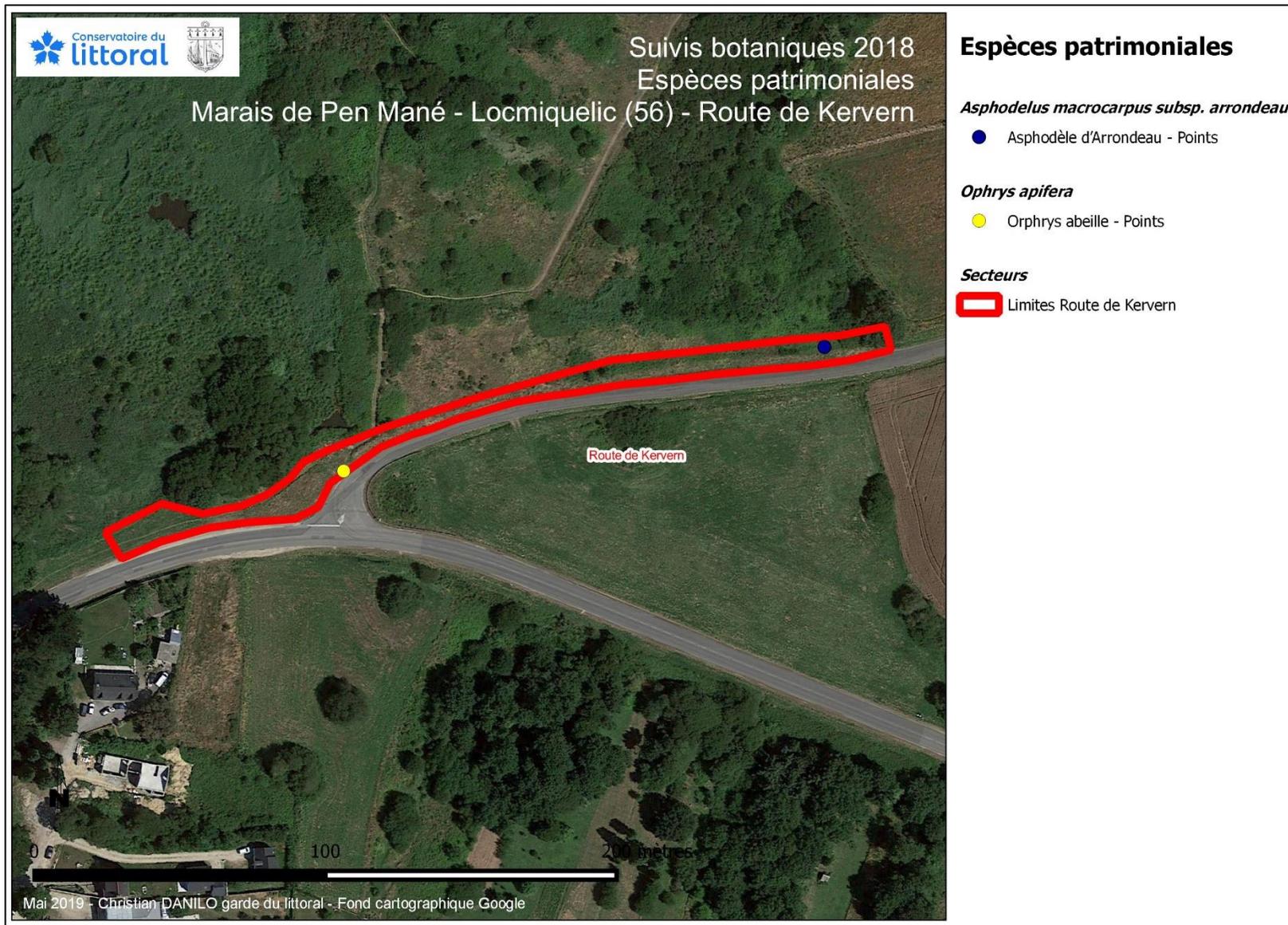
5.4 Cartes des suivis botaniques – espèces patrimoniales – Secteur : Marais est



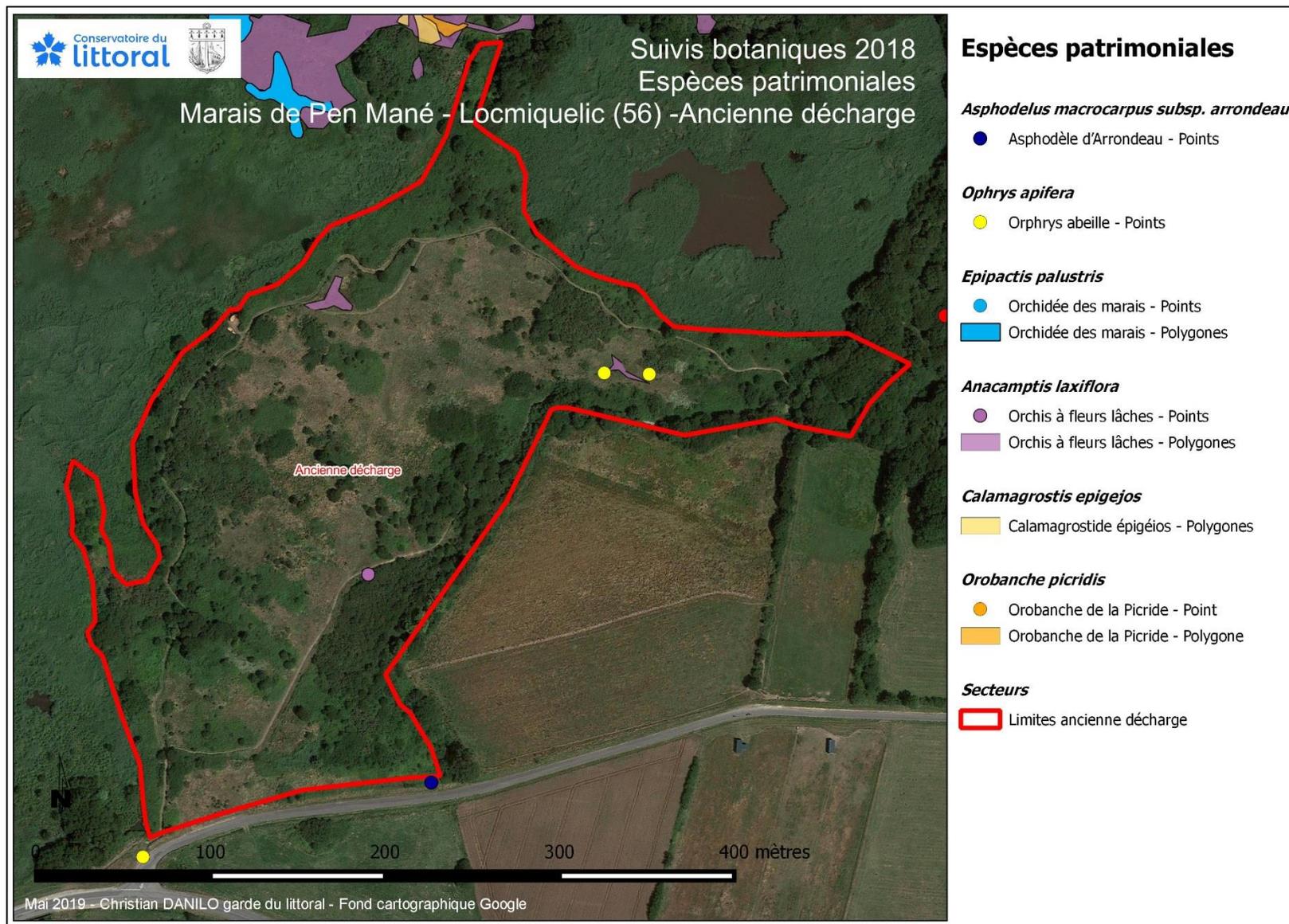
5.5 Cartes des suivis botaniques – espèces patrimoniales – Secteur : Butte de Kervern



5.6 Cartes des suivis botaniques – espèces patrimoniales – Secteur : Route de Kervern



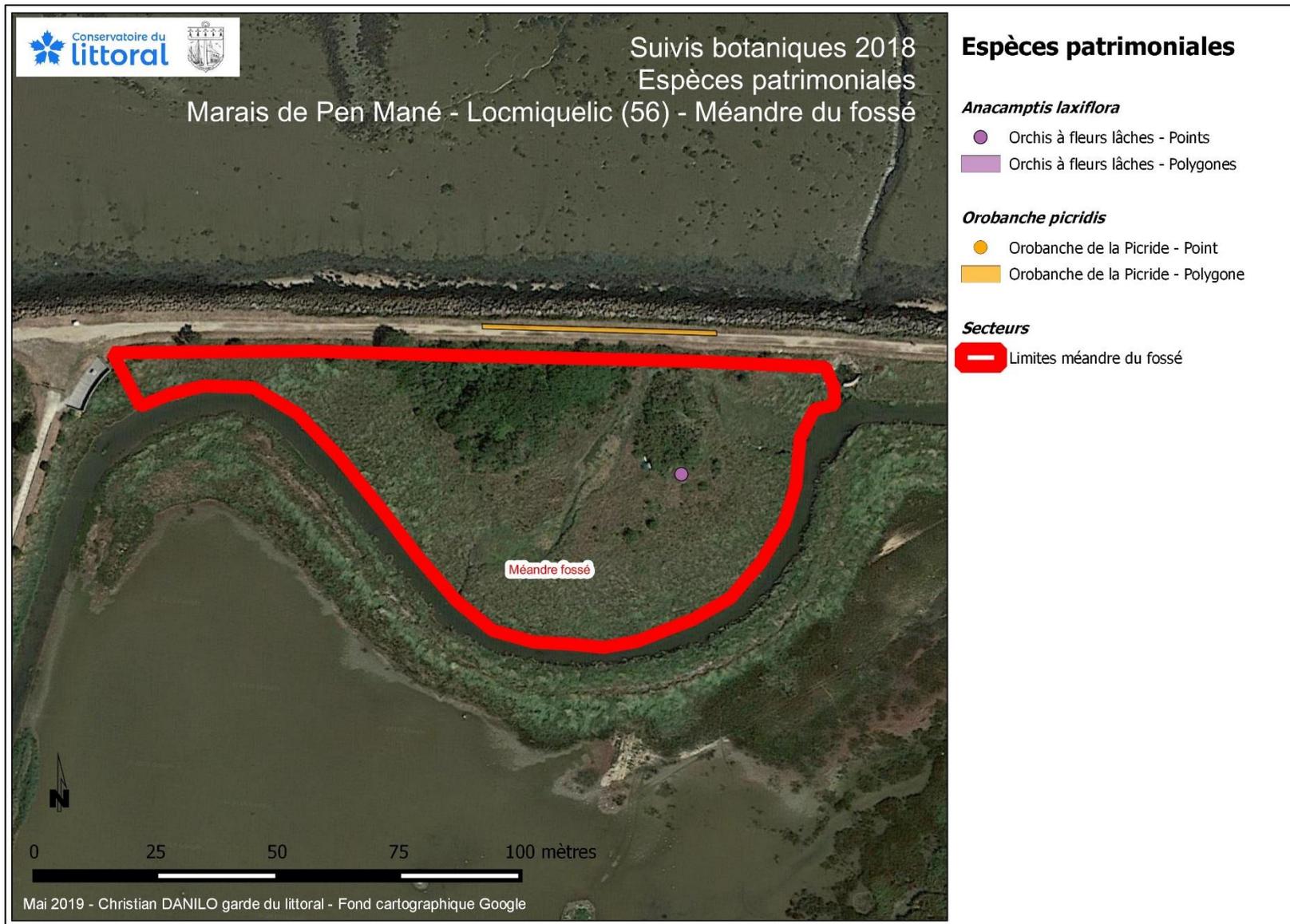
5.7 Cartes des suivis botaniques – espèces patrimoniales – Secteur : Ancienne décharge



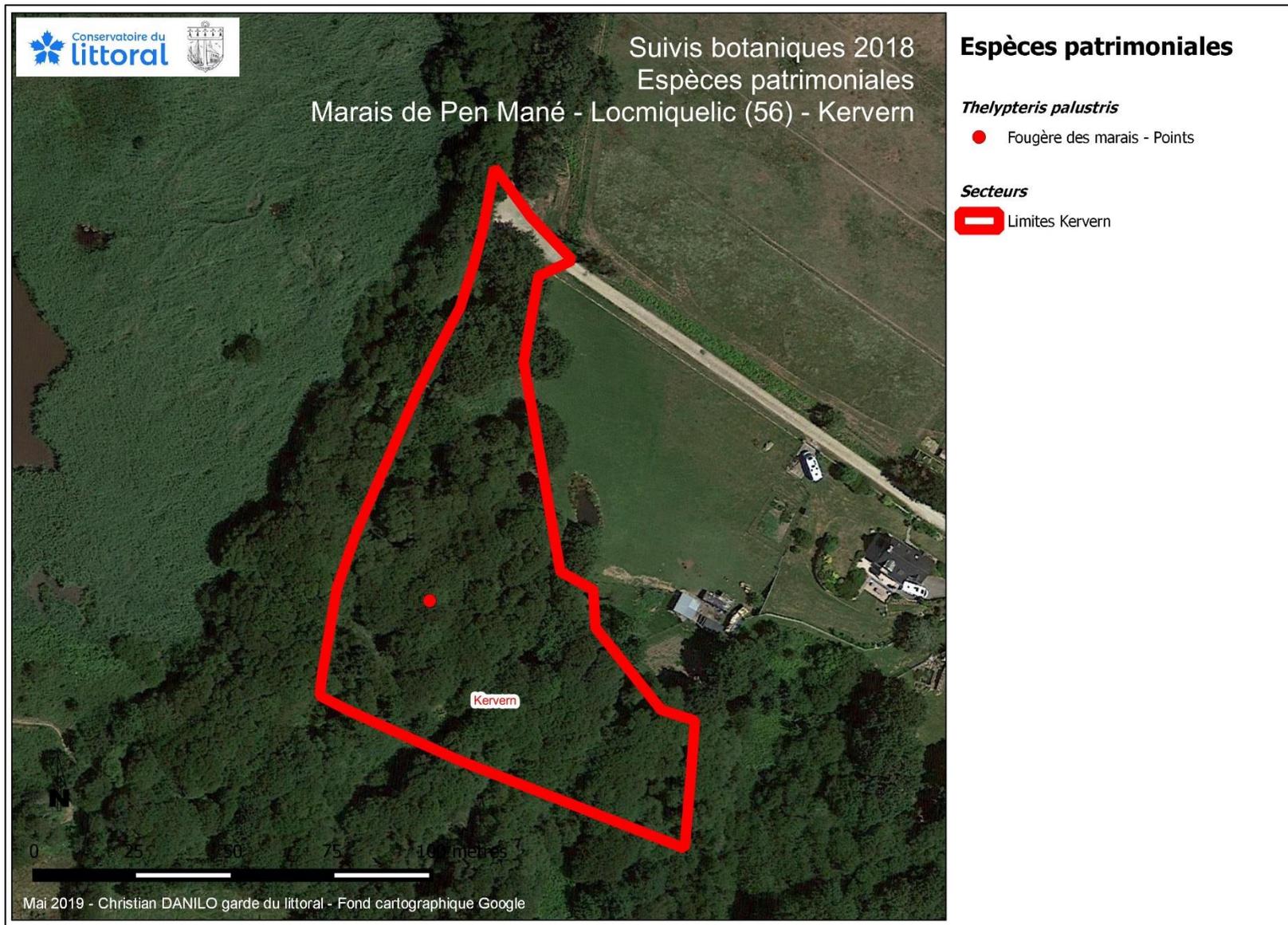
5.8 Cartes des suivis botaniques – espèces patrimoniales – Secteur : Digue Blavet



5.9 Cartes des suivis botaniques – espèces patrimoniales – Secteur : Méandre du fossé



5.10 Cartes des suivis botaniques – espèces patrimoniales – Secteur : Kervern



6.1 Travaux de gestion et d'entretien

6.1.1 Travaux sur les sentiers pédagogiques par le CNP (crédit photo C. Danilo)

6.1.1.1 Construction des observatoires



6.1.1.2 Pose du mobilier pédagogique



6.1.2 Fauche de la roselière



Le piquetage
T. Delatouche



Fauche en zone de faible portance
C. Danilo



Fanage en zone de bonne portance
C. Danilo



Vue générale du chantier
C. Danilo



Bottelage en zone de bonne portance
C. Danilo

6.2 Constatations d'infractions



Chien (pointer) courant après des oiseaux 23-04-2018
Témoignage



Scotter dans la zone de fauche 03-10-2018
Témoignage



Chien (pointer) courant après des oiseaux 23-04-2018
Témoignage



Borne pédagogique détériorée
13-11-2018
C. Danilo

6.3 Autres

6.3.1 Inauguration des sentiers pédagogiques le mercredi 26 septembre 2018



Inauguration sentiers pédagogiques 26-09-2018
Ouest France



Inauguration des sentiers pédagogiques 26-09-2018
Télégramme

6.4 La faune vue en 2018 par des observateurs de « Faune Bretagne »

6.4.1 Les oiseaux



Bécasseaux corcoli Marc Galludec 30-07-2018



Bécassine des marais Yves Dubois 25-07-2018



Canard souchet Jean Yves Nicolas 25-03-2018



Chevalier gambette Anita Deniaud 18-07-2018



Echasses blanches Yves Dubois 18-05-2018



Echasses blanches Yves Dubois 25-07-2018



Echasses blanches Yves Dubois 29-06-2018



Epervier d'Europe Anita Deniaud 24-02-2018



Gorgebleue à miroir Yves Dubois 2-07-2018



Panure à moustaches Marc Galludec 5-06-2018



Petit gravelot Yves Dubois 29-06-2018



Sarcelle d'été François Beque 4-03-2018



Tadorne belon Marc Galludec 21-06-2018

6.4.2 Autres animaux surpris par les naturalistes photographes



Renard roux Philippe J Dubois 30-06-2018



Lézard vert François Tonner 30-06-2018



Lézard vert François Tonner 30-06-2018

Cinquième et dernière année du premier plan de gestion, 2018 a été une année importante. En effet les sentiers pédagogiques ont été finalisés avec la création de deux observatoires ornithologiques et la pose d'un mobilier d'interprétation par le Chantier Nature et Patrimoine.

Un contrat Natura 2000 a permis de financer la fauche de la roselière pour 5 hectares par un prestataire.

Outre les travaux d'aménagement des sentiers pédagogiques, le Chantier Nature et Patrimoine a assuré également les travaux de gestion et d'entretien courant sur le site. Il est intervenu notamment sur l'entretien des chemins et la lutte contre les espèces végétales invasives.

En 2019 sera effectuée une évaluation du plan de gestion arrivé à son terme et la définition d'un nouveau plan d'action pour cinq années. Ce dernier prendra en compte la totalité du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral du site « Rives du Blavet ».

Une réflexion sera également menée sur l'évolution des missions du Garde du littoral.

Un travail sera également réalisé sur un nouveau portage du Chantier Nature et Patrimoine.

Le marais de Pen-Mané et plus largement le site « Rives du Blavet » s'est révélé être un site remarquable face aux enjeux de la perte de biodiversité sur l'ensemble du territoire national. Il s'est également confirmé comme étant un outil pédagogique important et accessible pour la découverte de la nature au cœur de l'agglomération Lorientaise.

Les enjeux à venir devront prendre en compte la gestion de ce site, sans laquelle une banalisation des milieux serait inéluctable et fatale tout en permettant un accueil du public de qualité et offrir un lieu agréable pour le partage des connaissances.

Fait à Locmiquelic, le

LE GESTIONNAIRE (OU SON REPRESENTANT)

MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOCMIQUELIC